

# « Evaluation de mise en œuvre du programme de coopération territoriale européenne Interreg France-Suisse 2014-2020 »

---

Rapport final - Octobre 2019

# Sommaire

<b>1 – PROPOS INTRODUCTIFS</b> .....	<b>4</b>
1.1 PRESENTATION DU PROGRAMME INTERREG FRANCE-SUISSE .....	4
1.2 BESOINS ET ATTENDUS DE L’EVALUATION.....	8
1.3 UNE COMBINAISON D’OUTILS METHODOLOGIQUES POUR REpondRE AUX ENJEUX DE L’EVALUATION .....	9
1.4 PRESENTATION DU QUESTIONNEMENT EVALUATIF .....	10
<b>2 – REPONSES AUX QUESTIONS EVALUATIVES</b> .....	<b>12</b>
2.1 PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS EVALUATIFS .....	12
2.2 DES ACTIONS D’ANIMATION ET DE COMMUNICATION QUI NE CONCouRENT PAS SUFFISAMMENT AU RENouVELLEMENT DES PORTEURS DE PROJETS .....	13
2.3 UN PROGRAMME QUI SOUTIENt BIEN LES POTENTIALITES DU TERRITOIRE MAIS AVEC CERTAINS DESEQUILIBRES TERRITORIAUX.....	17
2.4 UNE ETAPE D’INSTRUCTION QUI A ETE SECURISEE PAR RAPPORT AU DEMARRAGE DE LA PROGRAMMATION.....	26
2.5 UN PILOTAGE PAR LES RESULTATS QUI A TARDE A SE METTRE EN PLACE .....	28
2.6 UN DEPLOIEMENT AU FIL DE L’EAU QUI CORRESPOND AUX BESOINS DES PORTEURS ET DES PARTENAIRES DU PROGRAMME FRANCE SUISSE .....	30
2.7 DES DIFFERENCES IMPORTANTES DE NIVEAUX DE PROGRAMMATION ENTRE AXES ET UN ENJEU GLOBAL DE CERTIFICATION .....	32
2.8 UN PILOTAGE PAR LES RESULTATS EN CONTINU QUI DOIT PERMETTRE DE REpondRE AUX OBJECTIFS VISES PAR LE PROGRAMME FRANCE SUISSE.....	38
2.9 UN PROGRAMME FRANCE SUISSE COHERENT AVEC LES AUTRES CADRES STRATEGIQUES D’INTERVENTION SUR LE TERRITOIRE ET TRES ATTRACTIF POUR LES PORTEURS DE PROJET .....	41
2.10 DES PROJETS SOUTENUS COHERENTS AVEC LA STRATEGIE INITIALE EN PARTICULIER SUR LES AXES 1 ET 2 DU PROGRAMME FRANCE SUISSE .....	44
2.11 UN CONTEXTE TERRITORIAL QUI A EVOLUE DEPUIS LE LANCEMENT MAIS QUI N’A PAS IMPACTE LA PERTINENCE DE LA STRATEGIE D’INTERVENTION DU PROGRAMME FRANCE SUISSE .....	53
<b>3 RECOMMANDATIONS</b> .....	<b>54</b>
3.1 RECOMMANDATIONS N°1. ANIMATION ET COMMUNICATION .....	55
3.2 RECOMMANDATIONS N°2. MODALITES DE PROGRAMMATION .....	57
3.3 RECOMMANDATIONS N°3. INSTRUCTION DES DOSSIERS .....	59
3.4 RECOMMANDATIONS N°4. APPROCHES TERRITORIALES INTEGREES (ATI) .....	62
3.5 RECOMMANDATIONS N°5. PILOTAGE ET EVALUATION .....	64
<b>4 ANNEXES</b> .....	<b>65</b>
4.1 LISTE DES ENTRETIENS REALISES DANS LE CADRE DE LA PRESENTE EVALUATION.....	65
4.2 GUIDE UTILISE POUR LES ENTRETIENS .....	66
4.3 ENQUETE « BENEFICIAIRES ».....	72

**Le présent rapport constitue le livrable final présentant l'ensemble des analyses et résultats au titre de l'évaluation de mise en œuvre commanditée par l'Autorité du Gestion du Programme de Coopération France Suisse 2014-2020 (Conseil Régional Bourgogne Franche Comté) et réalisée par Edater.**

**Ce rapport est le fruit de travaux successifs qui ont tous été présentés et validés tout au long de la démarche :**

- 27 juin 2018 Comité de Pilotage de lancement de la mission d'évaluation
- 10 octobre 2018 présentation des premières analyses en Comité de Pilotage
- 7 décembre 2018 présentation des analyses et des réponses aux questions évaluatives en Comité de Suivi du Programme France Suisse
- 10 septembre 2019 présentation des pistes de recommandations en cellule d'appui préparatoire à la programmation 2021-2027
- 23 octobre 2019 présentation du présent rapport final en Comité de Pilotage.

**Le Comité de pilotage final était composé des personnes suivantes :**

- BELLUCI Christophe et JANNIN Laurence (Conseil départemental du Doubs)
- BETTU Brigitte et Christine Funazzi (Conseil départemental de l'Ain)
- BRAND Michel et MONNIOT Nathalie (Conseil départemental du Territoire de Belfort)
- GUILLABERT Anne et POISE Hélène (SGAR Auvergne-Rhône-Alpes)
- SECULA Gilles et BRUNET Thierry (SGAR Bourgogne-Franche-Comté)
- GADOUX Evelyne, GUETTAZ Sylvain et TRUCHOT Delphine (Région Auvergne-Rhône-Alpes)
- GASSER Mireille, COUSSOT Laure et QUADRONI Norman (Coordination Régionale Interreg suisse)
- GASTALDI Marie, DISSARD Emilie et TORDJEMAN Mylène (Conseil départemental de Haute Savoie)
- LOPEZ Alexa (Conseil départemental du Jura)
- GILLOT Frédéric (CESER)
- BILLET Muriel, JACQUIN Catherine, DESTAING Emilie, LEBLANC Marie-Pierre, VUILLEMIN-MOREL Stéphanie et CHAPPAZ Amélie (Conseil Régional Bourgogne-Franche-Comté)

**Les travaux ont également été suivis, tout au long de la démarche, par un Comité Technique composé de personnes issues :**

- De la Direction Evaluation et Performance du Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté
- Du service Interreg France-Suisse de la Direction Europe et rayonnement international du Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté
- De la Coordination Régionale Interreg suisse (CRI)

# 1 - Propos introductifs

---

## 1.1 Présentation du Programme Interreg France-Suisse

### 1.1.1 Interreg France - Suisse : une longue histoire de coopération entre les deux pays

Avec ces 573 km de frontières, ces 7 cantons Suisses et ces 2 régions françaises, l'espace transfrontalier Franco-Suisse est majeur. Par ailleurs, cette frontière ne ressemble à aucune autre frontière au sein de l'espace communautaire de l'UE : une frontière juridiquement extérieure de l'UE, située à l'intérieur de l'UE.

Pour faire face aux défis transfrontaliers, la coopération France Suisse s'est développée entre les années 60 et 80, autour de 3 territoires majeurs : territoire euro régional du Rhin Supérieur, l'Arc Jurassien et le bassin lémanique (Grand Genève), entre autres sur la base d'accords intergouvernementaux. Fin des années 80, de nouvelles formes de coopérations locales et régionales sont apparues en vue de renforcer la concertation et les échanges d'informations entre les autorités compétentes, comme par exemple la création en mai 1985 de la Communauté de Travail du Jura, qui est ensuite devenue la conférence Transjurassienne en 2001.

Plus spécifiquement sur l'Arc Jurassien et le bassin lémanique, ce territoire transfrontalier est fortement marqué par une identité commune historique : flux important de travailleurs frontaliers, problématiques socio-économiques et environnementales similaires, unité linguistique, .... Ce sont des bassins de vie, de développement et d'emploi, caractérisés d'une part par la discordance des systèmes nationaux séparés par la frontière, et d'autre part par un fort potentiel de création de richesse économique, sociale et culturelle.

En ce sens, la création en 2013 et 2014 de deux Agglomérations Urbaines transfrontalières « Grand Genève » (212 communes) et « Agglomération Urbaine du Doubs » (6 communes) témoignent de cette volonté et dynamique de coopération.

La Suisse est associée au programme Interreg depuis 1994 dans le cadre de la loi sur la Politique Régionale Suisse. Dans ce contexte, les acteurs des territoires Arc Jurassien et Bassin lémanique ont eu la volonté de s'appuyer sur la démarche Interreg pour favoriser la mise en œuvre de leur stratégie de coopération transfrontalière et ce depuis plusieurs générations. Ainsi, dans le cadre de la programmation 2014-2020, la coopération France Suisse bénéficie du programme de coopération (PC) Interreg A V 14-20 (IFS).

### 1.1.2 Un territoire de coopération au cœur de l'Europe

Le territoire de coopération franco-suisse s'étend sur une superficie de 3,9 millions d'hectares et couvre :

Côté suisse, les cantons de :

- Valais
- Berne
- Vaud
- Neuchâtel
- Jura
- Fribourg
- Genève

Côté français, les départements de :

- Haute-Savoie
- Ain
- Jura
- Doubs
- Territoire de Belfort

Le territoire bénéficie d'une position géographique avantageuse : il est situé sur la dorsale européenne comprise entre Londres et le nord de l'Italie (Milan-Turin-Gênes) - qui constitue l'espace le plus dynamique en termes de population, d'emploi et d'accessibilité d'Europe.

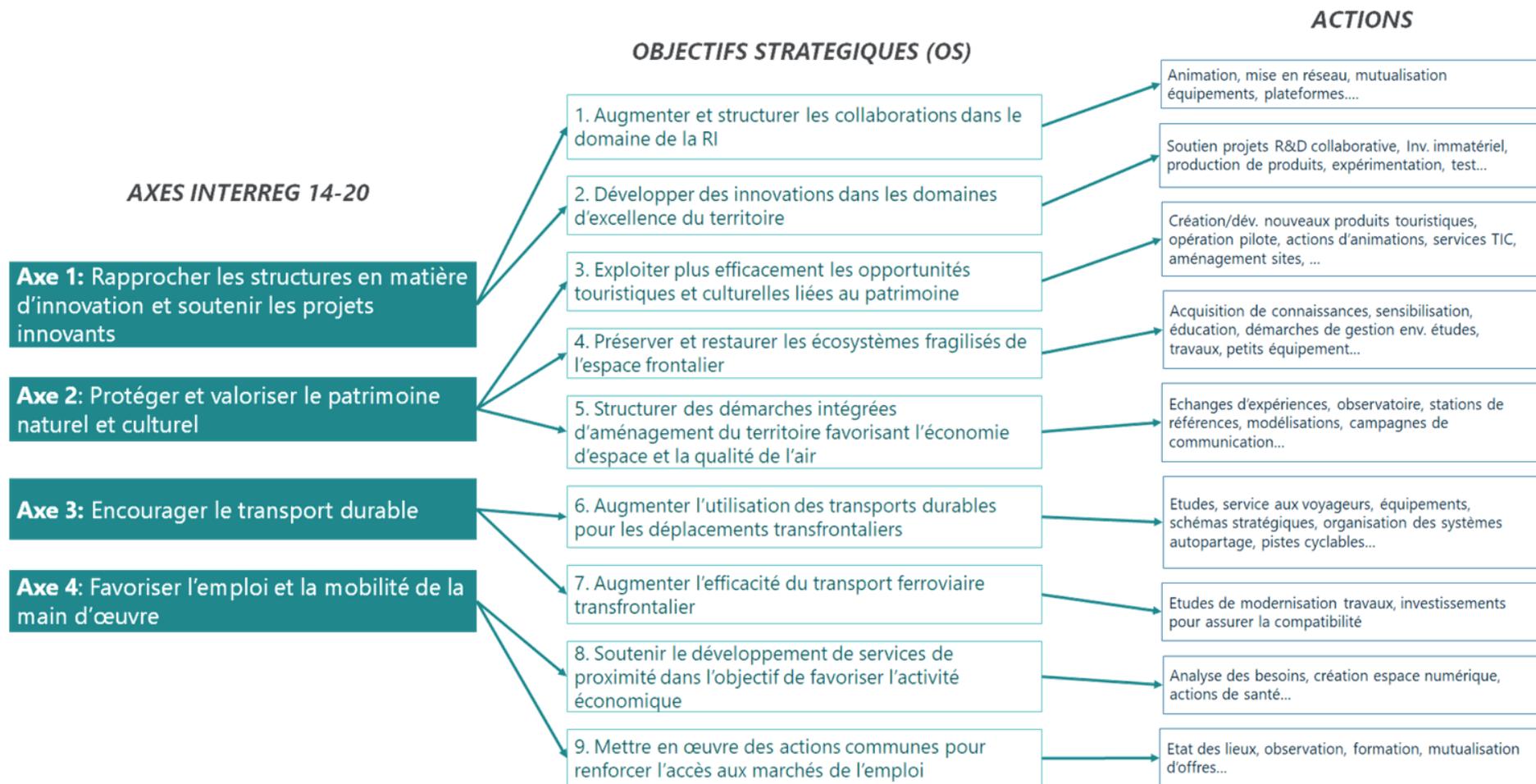


### 1.1.3 Un programme Interreg France-Suisse 2014-2020 qui s'attache à répondre aux enjeux transfrontaliers

Le programme Interreg France-Suisse 2014-2020 accompagne les initiatives locales, afin d'inciter les acteurs locaux à coopérer dans une logique transfrontalière. Il soutient des projets qui s'inscrivent dans les thématiques suivantes :

- Recherche et innovation
- Patrimoine naturel et culturel
- Mobilité transfrontalière
- Emploi et mobilité de la main d'œuvre

Le programme cherche à répondre à 4 grands objectifs politiques, 9 objectifs spécifiques et vise à soutenir une grande diversité d'opérations :



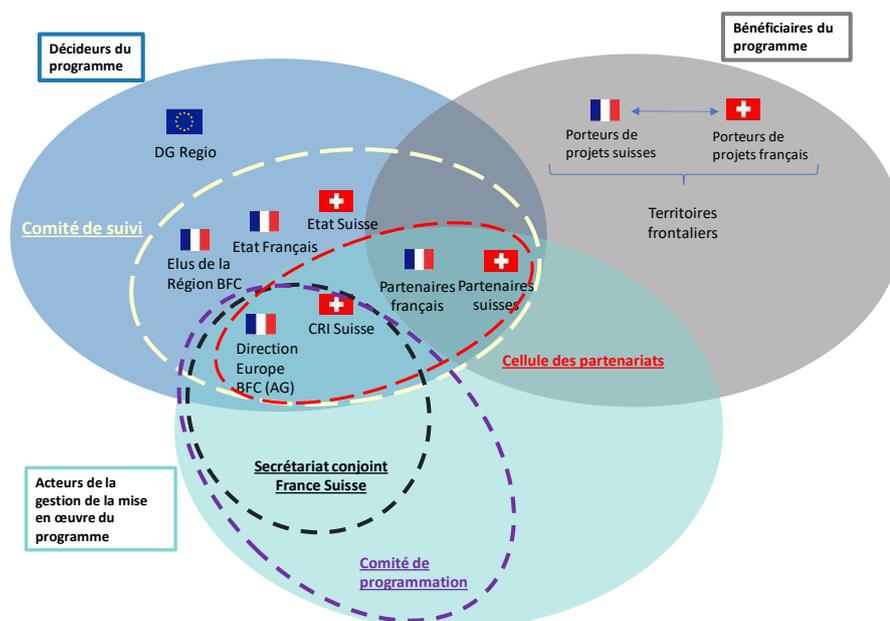
### 1.1.4 Des principes de mise en œuvre spécifiques

En matière de mise en œuvre, le programme de coopération France Suisse est spécifique étant donné qu'il finance des projets de coopération entre un pays membre et un pays non-membre de l'UE. Par conséquent, sur le fond, les principales caractéristiques sont les suivantes :

- Réalisation en commun d'un projet avec l'obligation d'avoir 2 chefs de files, un français et un suisse
- Bénéficiaire de moyens humains partagés
- Répondre aux enjeux de l'axe du programme tout en répondant à la NPR côté Suisse
- S'entourer de partenaires français et suisses
- Définir un plan d'actions commun et un planning de réalisation
- Être financé conjointement (avec des plans de financement français et suisses séparés).

Côté français, c'est le Fonds européen de développement régional (FEDER) qui intervient dans le financement du projet, à hauteur de 66 millions d'euros. Côté suisse, ce sont des crédits fédéraux et/ou cantonaux à hauteur de 50 millions de CHF (15 millions CHF de financement fédéral, 35 millions CHF de financement cantonal).

En tant que programme bilatéral associant un pays membre et un pays non-membre de l'Union européenne, des spécificités sont observées tant en termes d'orientations stratégiques du programme, que de gouvernance ou encore de financement. Mis en œuvre sous la responsabilité conjointe de l'Autorité de gestion en France et de la Coordination régionale Interreg en Suisse, le programme s'intègre dans le cadre réglementaire de l'Union européenne et de celui de la Confédération. Les orientations stratégiques du programme doivent ainsi concilier des logiques d'intervention de part et d'autre de la frontière mais aussi des procédures et des principes différents d'instruction voire d'éligibilité selon les types de financements alloués. La gouvernance du programme de coopération avec une frontière externe est singulière dans la mesure où le pilotage général du programme doit être assuré de manière parallèle tout en veillant à assurer une bonne coordination à tous les niveaux. Aussi, les missions respectives de suivi et d'instruction des dossiers sont-elles mises en œuvre de façon conjointe par le secrétariat conjoint, en France et en Suisse.



Proposition de Sociogramme des acteurs du programme Interreg A V 14-20 France Suisse (traitement EDATER)

## 1.2 Besoins et attendus de l'évaluation

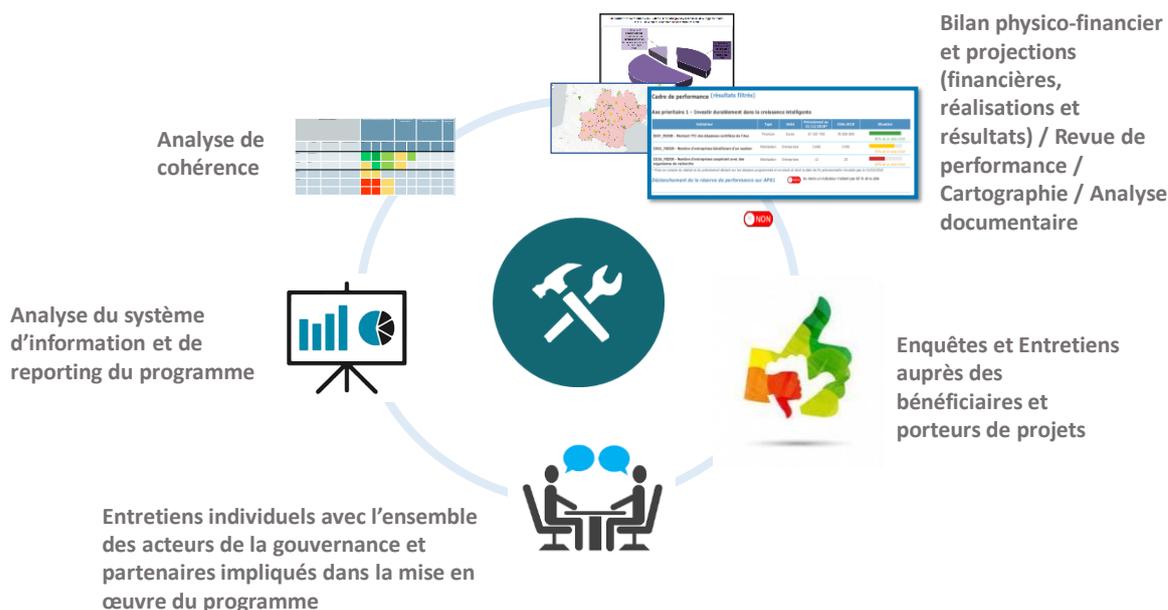
Le Conseil Régional Bourgogne-Franche-Comté, Autorité de Gestion (AG) du Programme Interreg France-Suisse 2014-2020 a souhaité, en concertation avec la Coordination Régionale Interreg CRI suisse, lancer une évaluation de mise en œuvre, portant sur l'ensemble du périmètre du programme Interreg, qui doit permettre d'apporter un ensemble d'analyses nécessaire :

- Au pilotage de la fin de programmation : il s'agit de comprendre dans quelle mesure le programme est mis en œuvre en cohérence avec les objectifs initiaux (financiers, réalisations, résultats, ...) et de proposer des mesures pour sécuriser la fin de programmation et fournir des outils d'aide à la décision en vue de la prochaine.
- A l'alimentation du RAMO 2019 : l'ensemble des analyses réalisées dans le cadre de la présente évaluation ont été utilisées pour fournir des informations et argumentaires nécessaires à la rédaction du RAMO de juin 2019 (cartographie de projets, données de programmation, explications des taux de programmation, revue de performance, actions mises en œuvre pour accompagner les porteurs de projets, ...).
- A fournir des analyses et proposer des recommandations utiles à la préparation de la future programmation post-2020 : fournir des argumentaires utiles à la négociation de la prochaine programmation, préparer les modalités de mise en œuvre du futur programme, ...

L'évaluation doit donc permettre notamment de :

- Dresser un état objectif de la programmation
- Identifier les forces et faiblesses de la mise en œuvre du programme
- Proposer des modalités de mise en œuvre à même de répondre aux besoins spécifiques des territoires
- Envisager des perspectives de programmation pour la prochaine période 2021-2027

### 1.3 Une combinaison d'outils méthodologiques pour répondre aux enjeux de l'évaluation



#### ▪ **Un bilan physico-financier des opérations programmées :**

- Une analyse quantitative a été conduite sur l'ensemble des opérations programmées au 30/06/2018 (soit 81 projets), avec mise en parallèle des opérations programmées en 2007-2013 (105 projets), sur la base :
  - des éléments de suivi et d'analyse interne transmis par les services de la Région ;
  - d'extractions SYNERGIE ;
  - de l'analyse de la bibliographie mise à disposition (Rapports annuels de mise en œuvre, Stratégie de communication, Evaluations conduites, ...).

#### ▪ **Des entretiens avec l'ensemble des acteurs et partenaires du programme** (services de l'autorité de gestion, Coordination Régionale Interreg Suisse (CRI), Départements, Cantons, ...) côté France et côté Suisse.

#### ▪ **Une enquête auprès de l'ensemble des porteurs de projets-chefs de file, en France et en Suisse :**

- Une enquête en ligne (via Sphinx Iq2) a été ouverte du 03 au 20 septembre 2018 pour le volet Français, et du 17 au 21 septembre 2018 pour le volet suisse.
- Elle a ciblé la liste exhaustive des porteurs de projets identifiés comme chefs de file des 81 projets analysés (statut « approuvé »), côté français (soit : 83 destinataires) et côté suisse (soit : 88 destinataires). Précisions méthodologiques : sachant que plusieurs chefs de file coordinateurs de projet ont pu être identifiés pour un seul et même projet et que quelques chefs de file ont pu être identifiés pour plusieurs projets à la fois, le choix a été fait de n'adresser qu'un seul mail par contact identifié (une question de l'enquête permet de vérifier si le répondant est concerné par plusieurs projets) et de conserver plusieurs contacts pour un même projet, le cas échéant, pour maximiser le taux de retour. Cela explique un nombre de destinataires supérieur au nombre de projets et variable d'un pays à l'autre.
- Après une relance opérée pour chacune, elle a permis de collecter 40 réponses sur le volet français, dont 36 réponses exploitables en moyenne, soit un taux de retour de 43% ; 43

réponses sur le volet suisse, dont 39 exploitables en moyenne, soit un taux de retour de 44% ;

## 1.4 Présentation du questionnaire évaluatif

<p>Pertinence des actions d'animation et de communication</p>	<p><b>QE1.</b> Dans quelle mesure les actions d'animation du programme ont permis de favoriser la programmation des dossiers, le renouvellement des porteurs de projets et la diversification des structures bénéficiaires ?</p> <p><b>QE2.</b> Dans quelle mesure les projets soutenus sont-ils représentatifs du vivier potentiel de projets (localisation, porteurs, typologies) ?</p> <p><b>QE15.</b> Dans quelle mesure les projets programmés permettent-ils une couverture équilibrée du territoire couvert par le programme ?</p>
<p>Efficacité de la mise en œuvre et gestion de la fin de la maquette</p>	<p><b>QE3.</b> Quels sont les freins à la mise en œuvre et les marges de progression sur l'instruction des projets ?</p> <p><b>QE4.</b> Quels sont les freins à la mise en œuvre et les marges de progression sur le suivi et la fiabilisation du renseignement des indicateurs (système de suivi et de pilotage) ?</p> <p><b>QE5.</b> Quels sont les freins à la mise en œuvre et les marges de progression, relatifs aux choix/modalités de déploiement du programme (fil de l'eau vs appel à projets, ...) ?</p> <p><b>QE6.</b> Quels sont les freins/obstacles qui expliquent les niveaux de programmation notamment pour les axes les moins « avancés » ? Quels pourraient être les freins/obstacles pour les prochaines programmations ?</p> <p><b>QE7.</b> Plus spécifiquement sur l'OS 9 de l'axe 4, quels sont les freins/obstacles qui expliquent le taux de programmation actuel ? Et quels sont les risques à venir et/ou prévisibles ?</p> <p><b>QE8.</b> Plus spécifiquement sur l'OS 6 de l'axe 3, quels sont les freins/obstacles qui expliquent le taux de programmation actuel ? Et quels sont les risques à venir et/ou prévisibles ?</p> <p><b>QE9.</b> Dans quelle mesure le programme répond aux besoins spécifiques des territoires ? Quelles sont les principales difficultés rencontrées à ce jour ?</p>
<p>Examen du cadre de performance</p>	<p><b>QE10.</b> Dans quelle mesure la dynamique de programmation va permettre d'atteindre les valeurs intermédiaires du cadre de performance ? Comment explique-t-on le niveau d'atteinte des valeurs intermédiaires ? Quelles sont les perspectives pour l'atteinte des valeurs cibles ?</p> <p><b>QE11.</b> Quels sont les risques identifiés et comment y pallier ?</p> <p><b>QE12.</b> Dans quelle mesure la contribution des projets soutenus est-elle suffisante, cohérente pour répondre aux objectifs de</p>

	performance du programme ?
Cohérence et pertinence du programme	<p><b>QE13.</b> Dans quelle mesure le programme est-il cohérent avec les autres PO FEDER régionaux, la Nouvelle Politique Régionale suisse, la Stratégie de l'Union européenne pour la région alpine (Suera) ? (Cohérence externe)</p> <p><b>QE14.</b> Dans quelle mesure les projets sont-ils cohérents avec la stratégie du programme ? (Cohérence interne)</p> <p><b>QE16.</b> Quelles évolutions a connu le territoire depuis le début de la programmation, et <del>quelles</del> quelles ont été les évolutions sur les besoins de financements ? Dans quelle mesure le programme permet de répondre à cette évolution ? Quelle évolution de l'intervention peut être envisagée en réponse ?</p>

## 2 - Réponses aux questions évaluatives

---

### 2.1 Principaux enseignements évaluatifs

- Un programme d'intérêt qui répond à des besoins spécifiques et génère une vraie dynamique collaborative
- Un attachement fort des acteurs du territoire à ce programme de coopération
- Un programme qui s'appuie sur des historiques de collaborations entre les acteurs du territoire
- Un programme qui « génère du projet » sur certaines thématiques de manière autonome
- Un programme qui existe et fonctionne malgré des environnements réglementaires et des cadres financiers différents entre la France, la Suisse et la mobilisation de fonds européens (FEDER)
- Un programme dont la dotation financière (en évolution par rapport à la période 2007-2013) permet de soutenir un certain volume de projets sur le territoire et sur des thématiques relativement variées
- Un programme 2014-2020 dont les axes stratégiques permettent de financer une grande variété de projets
- Un programme dont la gouvernance est large et avec un fonctionnement relativement « ouvert » qui permet l'implication de l'ensemble des acteurs du territoire.

**Mais des potentiels d'amélioration existent qui doivent permettre de renforcer la qualité de la mise en œuvre et la performance du programme.**

## 2.2 Des actions d'animation et de communication qui ne concourent pas suffisamment au renouvellement des porteurs de projets

( QE ) Dans quelle mesure les actions d'animation du programme ont permis de favoriser la programmation des dossiers, le renouvellement des porteurs de projets et la diversification des structures bénéficiaires ?

### 2.2.1 Une animation auprès des porteurs de projets qui pourrait être renforcée

On entend par « *animation* », dans la suite des analyses présentées l'ensemble du processus d'accompagnement à destination du porteur de projet (de la diffusion d'information, en passant par le premier échange sur la présentation des opportunités de financement du programme jusqu'à l'accompagnement dans le montage du dossier de demande d'aide et la mise en œuvre du projet).

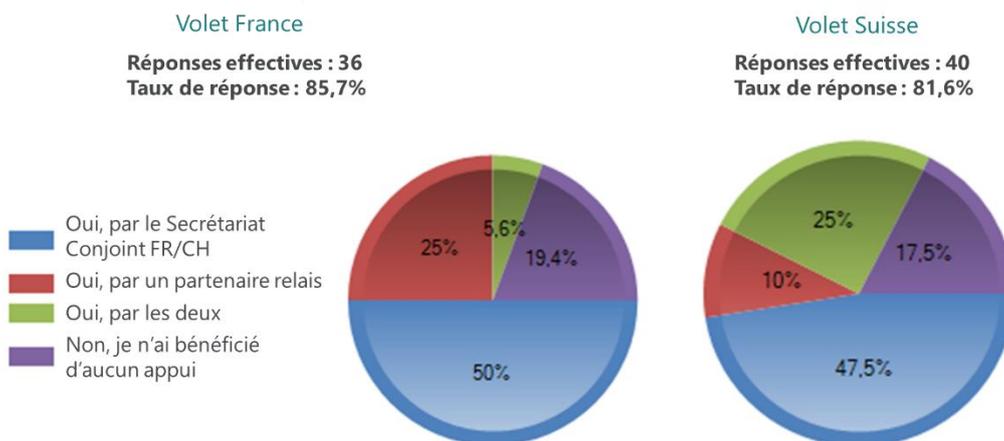
D'une manière générale une stratégie et des actions d'animation ont été réalisées par l'autorité de gestion (AG) a minima et surtout en début de période pour lancer le programme. Cela s'explique de différentes manières :

- Certains axes, comme par exemple l'axe 1 du programme France Suisse, n'avaient pas besoin d'actions particulières pour permettre l'émergence de projets. En effet, la logique d'intervention est dans une logique de continuité avec l'ancienne programmation. Aussi, il existe une forte récurrence des porteurs de projets (assez marquée sur l'axe 1) qui connaissent bien les dispositions d'intervention du programme France Suisse
- Une réorganisation importante des services de l'AG, suite à la fusion, qui a « gelé » pendant un certain temps les actions d'animation du programme ;
- Bien que faisant partie des missions allouées aux instructeurs FEDER du Secrétariat Conjoint, force est de constater que le volet animation de leurs missions est très peu réalisé au profit de temps consacré à la gestion des projets.
- Par ailleurs, hormis sur le territoire de la Haute-Savoie, les partenaires français du programme se sont peu ou n'ont pas pu s'investir dans une animation territoriale pour permettre l'émergence de nouveaux projets et le renouvellement des porteurs. Pour autant, ils sont demandeurs d'un travail conjoint avec l'AG sur ce volet.
- Du côté suisse, la CRI a réalisé des actions d'animation et d'information sur le programme, mais compte-tenu d'enveloppes financières limitées au niveau des cantons pour soutenir les projets Interreg, ceux-ci ne sont pas forcément en attente d'actions spécifiques d'animation, ceci d'autant plus que la récurrence des porteurs fait que les projets émergent naturellement et que la dynamique de programmation avance correctement de leurs points de vue, ne nécessitant pas d'actions spécifiques.

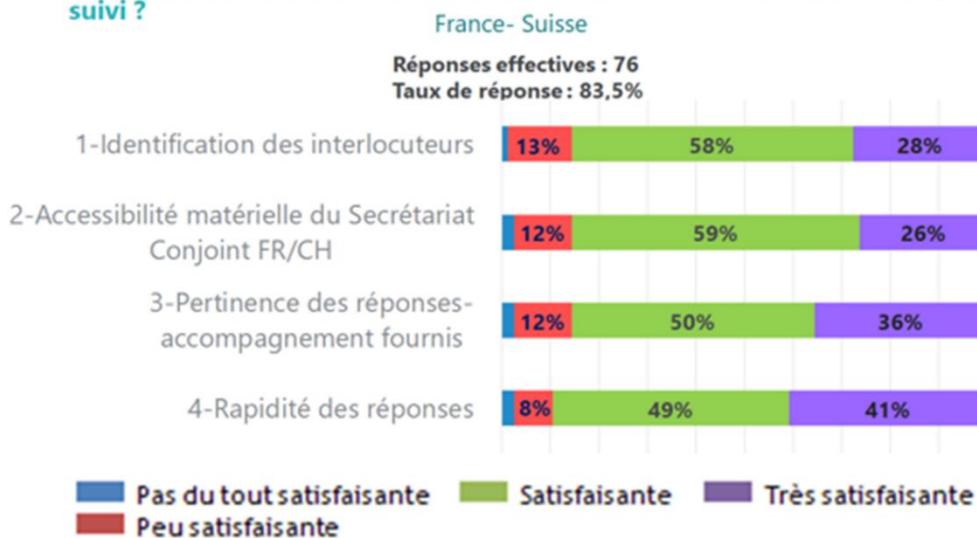
Les différentes investigations mettent en lumière le fait que la stratégie d'animation ne semble pas suffisamment concertée, coconstruite et « co-déployée » entre l'ensemble des partenaires du programme (France et Suisse) pour permettre le renouvellement des porteurs de projets.

Pour autant, les actions d’animation et d’accompagnement des porteurs de projets restent incontournables pour l’émergence et le montage des projets. De plus les actions proposées par les partenaires du programme sont par ailleurs très appréciées par les porteurs. Mais ce temps d’accompagnement, à ce jour, est consacré à des porteurs qui connaissent le programme et pas suffisamment à de nouveaux porteurs.

### Avez-vous bénéficié d'un accompagnement pour l'obtention de votre financement dans le cadre du Programme Interreg ?



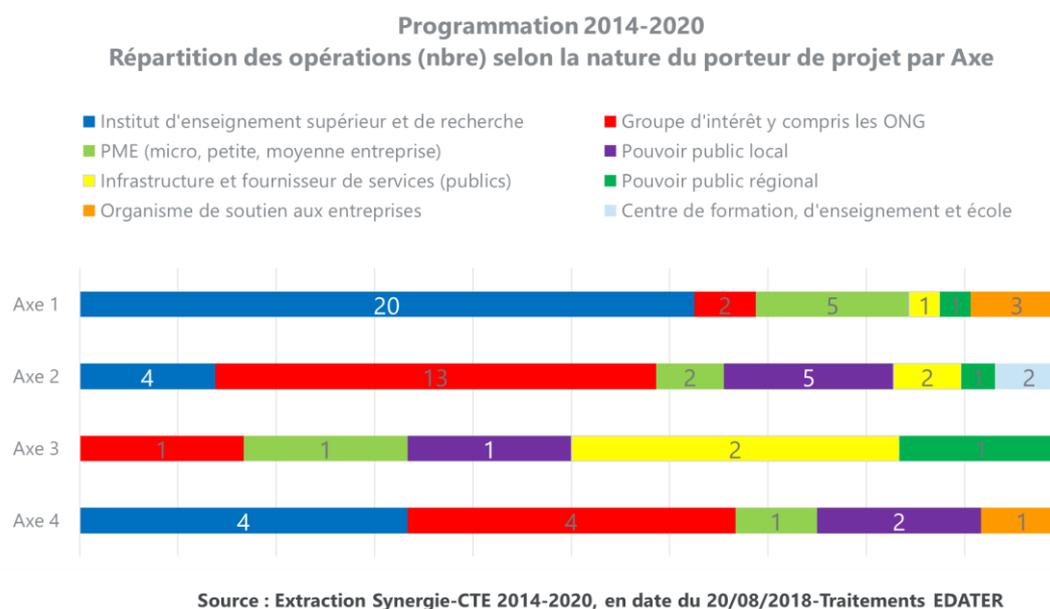
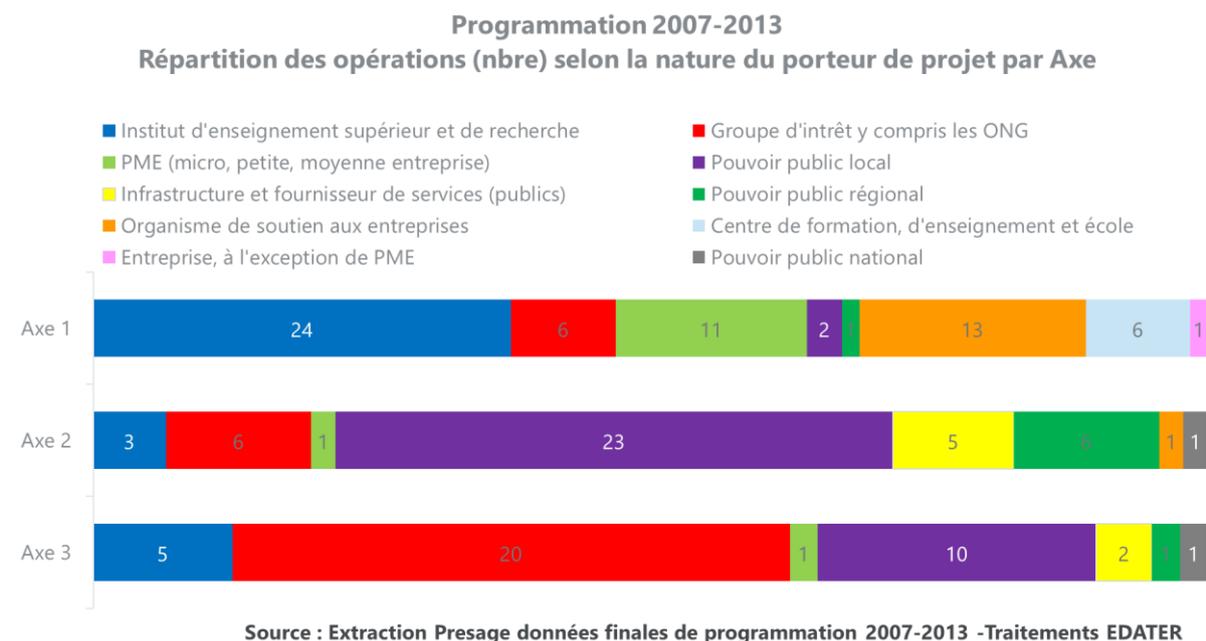
### Quel est votre niveau de satisfaction vis à vis de l'accompagnement et du suivi ?



Sources : Enquête auprès des porteurs de projets (Volets Français et Suisse), septembre 2018. Recueil et traitement par EDATER, via Sphinxlq2

Sources : Enquête auprès des porteurs de projets (Volets Français et Suisse), septembre 2018. Recueil et traitement par EDATER, via Sphinxlq2

L'analyse comparative des natures de porteurs de projet sur les deux périodes de programmation montre bien une certaine difficulté à diversifier la nature des bénéficiaires sur les axes comparables du programme entre la période 2007-2013 et 2014-2020.



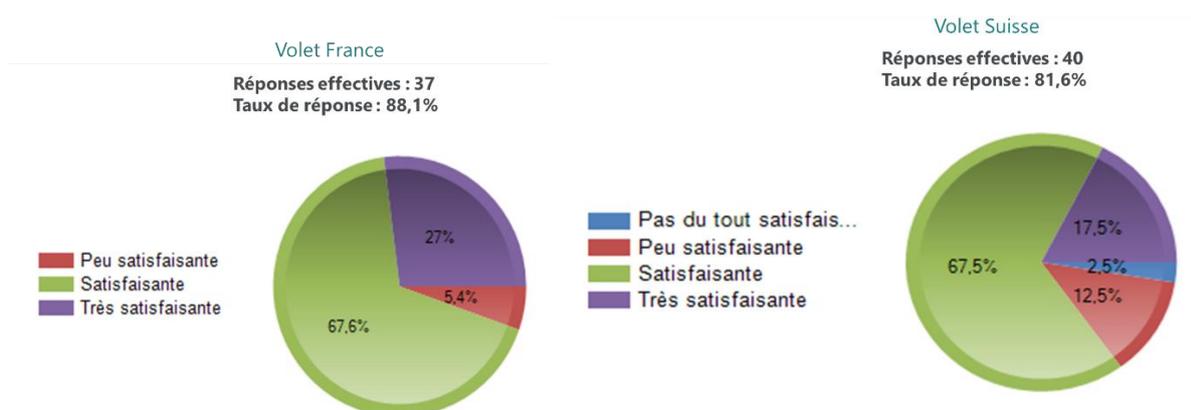
## 2.2.2 Des supports de communication de qualité mais une portée limitée pour permettre le renouvellement des porteurs de projet

Les différents supports de communication réalisés, contribuant à leurs niveaux à l'animation de la programmation, depuis le lancement du programme (plaquettes, site, livret de projets, ...) sont jugés de qualité et pertinents, même s'il n'existe plus de stratégie de communication spécifique au programme Interreg France-Suisse depuis la fusion des ex-régions Bourgogne et France Comté.

En effet, l'AG a opté pour une stratégie de communication pluri-fonds et donc pluri-programme depuis la fusion. Ce qui limite ainsi la portée et les impacts des actions de communication sur le renouvellement et la diversification des porteurs de projets au niveau du programme France Suisse dont les spécificités semblent nécessiter des supports plus particuliers et une diffusion particulière également.

Une analyse de la qualité de l'information délivrée dans le cadre des actions d'information et d'animation du Programme Interreg par les porteurs de projets montre bien que le constat de qualité est partagé par les bénéficiaires du Programme : le taux de satisfaction est de près de 95% côté français, de 85% côté suisse.

### Comment jugez-vous la qualité de l'information délivrée dans le cadre des actions d'information et d'animation du Programme Interreg ?



Sources : Enquête auprès des porteurs de projets (Volets Français et Suisse), septembre 2018. Recueil et traitement par EDATER, via SphinxIq2

Par ailleurs, il ne semble pas qu'il y ait une stratégie de communication partagée et concertée entre l'ensemble des partenaires du programme France Suisse. Ceci d'autant plus que pour certains territoires, l'émergence de projets est plus compliquée et nécessiterait des actions de communication et d'animation « spécifiques ».

## 2.3 Un programme qui soutient bien les potentialités du territoire mais avec certains déséquilibres territoriaux

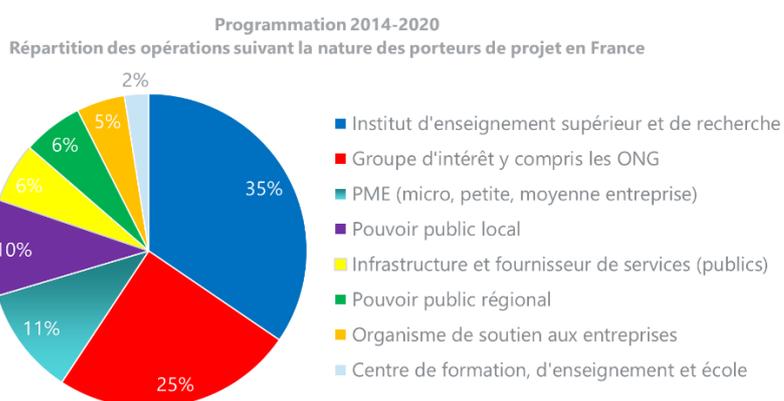
**QE** Dans quelle mesure les projets soutenus sont-ils représentatifs du vivier potentiel de projets (localisation, porteurs, typologies) ? Dans quelle mesure les projets programmés permettent-ils une couverture équilibrée du territoire couvert par le programme ?

L'analyse des typologies de projets soutenus démontre que globalement ces derniers sont plutôt représentatifs du vivier potentiel et des attendus du programme en matière de typologies de porteurs et de projets.

A ce stade de la programmation<sup>1</sup>, nous constatons tout de même que les natures de porteurs sont moins diversifiées qu'en 2007-2013. En effet, les porteurs « publics » sont moins représentés dans la programmation 2014-2020 alors qu'il semble y avoir une potentialité de projets au niveau de ces acteurs, notamment sur l'axe 2. L'émergence de ces projets, comme expliqué précédemment, nécessiterait une animation et un accompagnement dédié pour les faire émerger.



Source : Extraction Presage données finales de programmation 2007-2013 -Traitements EDATER



Source : Extraction Synergie-CTE 2014-2020, en date du 20/08/2018-Traitements EDATER

<sup>1</sup> Analyses des projets programmés en date du 20/08/2018

Une analyse plus fine des typologies d'intervention montre que certaines sont sous-représentées alors qu'elles étaient inscrites dans la stratégie du programme (voir tableau détaillé page d'après).

A ce titre, l'analyse des Domaines d'Intervention (DI) mobilisés fait ressortir que près de 60% des projets de l'axe 1 sont sur des projets de transfert de technologies et coopération entre universités et entreprises. A ce jour aucun projet n'est soutenu en matière d'infrastructure de recherche et d'innovation (public et privé) alors que cela faisait partie des typologies de projets visées par le programme et que des projets de cette nature semblent exister sur le territoire.

Sur l'axe 2, le domaine d'intervention (DI) le plus mobilisé concerne la protection et l'amélioration de la biodiversité et à l'inverse aucun projet sur des pistes cyclables et chemins piétonniers alors même que des besoins peuvent exister sur le territoire.

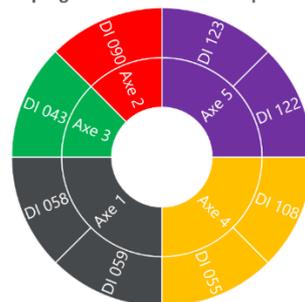
Enfin, sur l'axe 4, un tiers des projets concerne l'amélioration de l'accès à des services abordables, durables et de qualité, y compris les soins de santé et les services sociaux d'intérêt général et aucun projet sur le soutien aux infrastructures sociales contribuant au développement régional et local et sur la modernisation des institutions du marché du travail n'est concerné.

L'absence de certaines typologies de projets à ce jour (voir graphique ci-dessous) dans la programmation peut s'expliquer de différentes manières notamment :

- des objectifs poursuivis différents et évolutifs dans le temps (compatibilité entre les objectifs recherchés du Programme Interreg et les objectifs de la Nouvelle Politique Régionale (NPR) suisse par exemple, objectifs du Programme Interreg et des politiques publiques portées par les acteurs du territoire, dynamique de projets, ...)
- des projets qui dépendent d'un unique porteur (le cas de SNCF sur le volet Transport)
- des projets qui nécessitent une approche pro-active pour aider à l'émergence de ces derniers

L'analyse des typologies de projets doit permettre d'alimenter la réflexion pour la préparation de la prochaine période et la nature des projets qui seront visés.

Les 8 domaines d'intervention (DI) non représentés par des projets de la programmation 2014-2020 par axe



Intitulés des Domaines d'intervention non représentés dans le Programme Interreg
058-Infrastructures de recherche et d'innovation (publiques)
059-Infrastructures de recherche et d'innovation (privées, y compris les parcs scientifiques)
090-Pistes cyclables et chemins piétonniers
043-Infrastructures et promotion des transports urbains propres (y compris les équipements et le matériel roulant)
055-Autres infrastructures sociales contribuant au développement régional et local
108-Modernisation des institutions du marché du travail, telles que les services publics et privés de l'emploi, de façon à mieux répondre aux besoins du marché du travail, y compris par des actions visant à améliorer la mobilité professionnelle transnationale ainsi qu'en faisant appel à des programmes de mobilité et à une meilleure coopération entre les organismes et les parties prenantes concernées
122-Evaluation et études
123-Information et communication

Source : Extraction Synergie-CTE 2014-2020, en date du 20/08/2018-Traitements EDATER

Axes	Domaines d'intervention définis dans le Programme Interreg	Nombre de projets par DI	Projets prog. par Axe	TOTAL des Projets
Axe 1	058-Infrastructures de recherche et d'innovation (publiques)	0	32	81
	059-Infrastructures de recherche et d'innovation (privées, y compris les parcs scientifiques)	0		
	060-Activités de recherche et d'innovation dans les centres de recherche publics et les centres de compétence, y compris la mise en réseau	2		
	061-Activités de recherche et d'innovation dans les centres de recherche privés, y compris la mise en réseau	3		
	<b>062-Transfert de technologies et coopération entre universités et entreprises, principalement au profit des PME</b>	<b>18</b>		
	064-Processus de recherche et d'innovation dans les PME (y compris systèmes de bons, processus, conception, service et innovation sociale)	3		
	065-Infrastructures et processus de recherche et d'innovation, transfert de technologies et coopération dans des entreprises mettant l'accent sur l'économie à faible intensité de carbone et la résilience au changement climatique	1		
	<i>Nbre de projet sans DI identifié</i>	5		
Axe 2	083-Mesures en matière de qualité de l'air	3	29	81
	<b>085-Protection et amélioration de la biodiversité, protection de la nature et infrastructure verte</b>	<b>11</b>		
	090-Pistes cyclables et chemins piétonniers	0		
	091-Développement et promotion du potentiel touristique des espaces naturels	2		
	094-Protection, développement et promotion des actifs culturels et patrimoniaux publics	2		
	095-Développement et promotion du tourisme de services culturels et patrimoniaux publics	4		
<i>Nbre de projet sans DI identifié</i>	7			
Axe 3	004-Investissement productif lié à la coopération entre les grandes entreprises et les PME pour le développement de produits et services de technologie de l'information et de la communication («TIC»), du commerce en ligne et le renforcement de la demande	1	6	81
	026-Autres chemins de fer	1		
	<b>036-Transports multimodaux</b>	<b>2</b>		
	043-Infrastructures et promotion des transports urbains propres (y compris les équipements et le matériel roulant)	0		
	044-Systèmes de transport intelligents (y compris l'introduction de la gestion de la demande, les systèmes de péage, les systèmes informatiques de suivi, de contrôle et d'information)	2		
<i>Nbre de projet sans DI identifié</i>	0			
Axe 4	055-Autres infrastructures sociales contribuant au développement régional et local	0	12	81
	066-Services d'appui avancé aux PME et groupes de PME (y compris services de gestion, de commercialisation et de conception)	3		
	082-Services et applications TIC pour les PME (y compris le commerce électronique, le e-Business et les processus d'entreprise en réseau), les laboratoires vivants, les entrepreneurs web et les start-ups en matière de TIC	1		
	108-Modernisation des institutions du marché du travail, telles que les services publics et privés de l'emploi, de façon à mieux répondre aux besoins du marché du travail, y compris par des actions visant à améliorer la mobilité professionnelle transnationale ainsi qu'en faisant appel à des programmes de mobilité et à une meilleure coopération entre les organismes et les parties prenantes concernées	0		
	<b>112-Amélioration de l'accès à des services abordables, durables et de qualité, y compris les soins de santé et les services sociaux d'intérêt général</b>	<b>4</b>		
	117-Amélioration de l'égalité d'accès à l'apprentissage tout au long de la vie pour toutes les catégories d'âges dans un cadre formel, non formel ou informel, la mise à niveau des savoirs, des aptitudes et des compétences de la main-d'œuvre et la promotion de parcours d'apprentissage souples passant notamment par une orientation professionnelle et la validation des compétences acquises	3		
	<i>Nbre de projet sans DI identifié</i>	1		

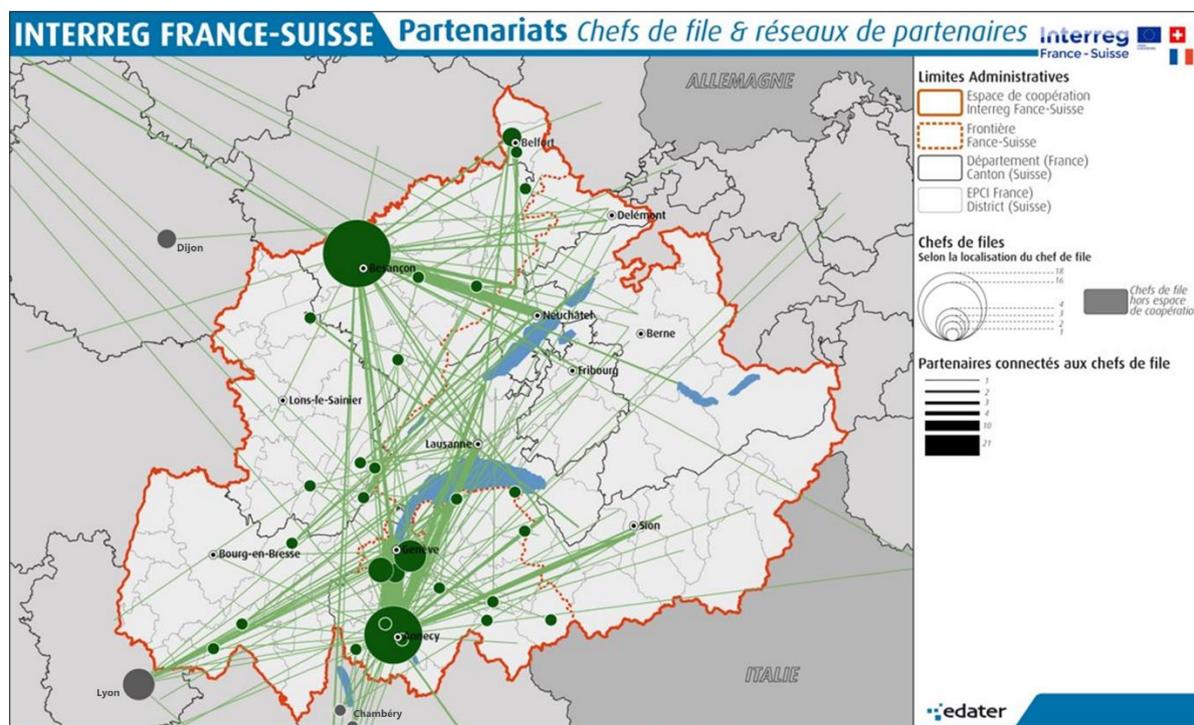
Sources : Extractions Synergie- CTE 2014-2020, en date du 20/08/2018- Traités par EDATER

### 2.3.1 Une équi-répartition territoriale recherchée

Concernant la question territoriale, le programme fait face à des dynamiques assez différentes entre le Bassin lémanique, plus dense, et donc « naturellement » plus dynamique, et l’Arc jurassien, qui nécessite plus « d’accompagnement » et d’intervention des partenaires du programme pour faire émerger les projets.

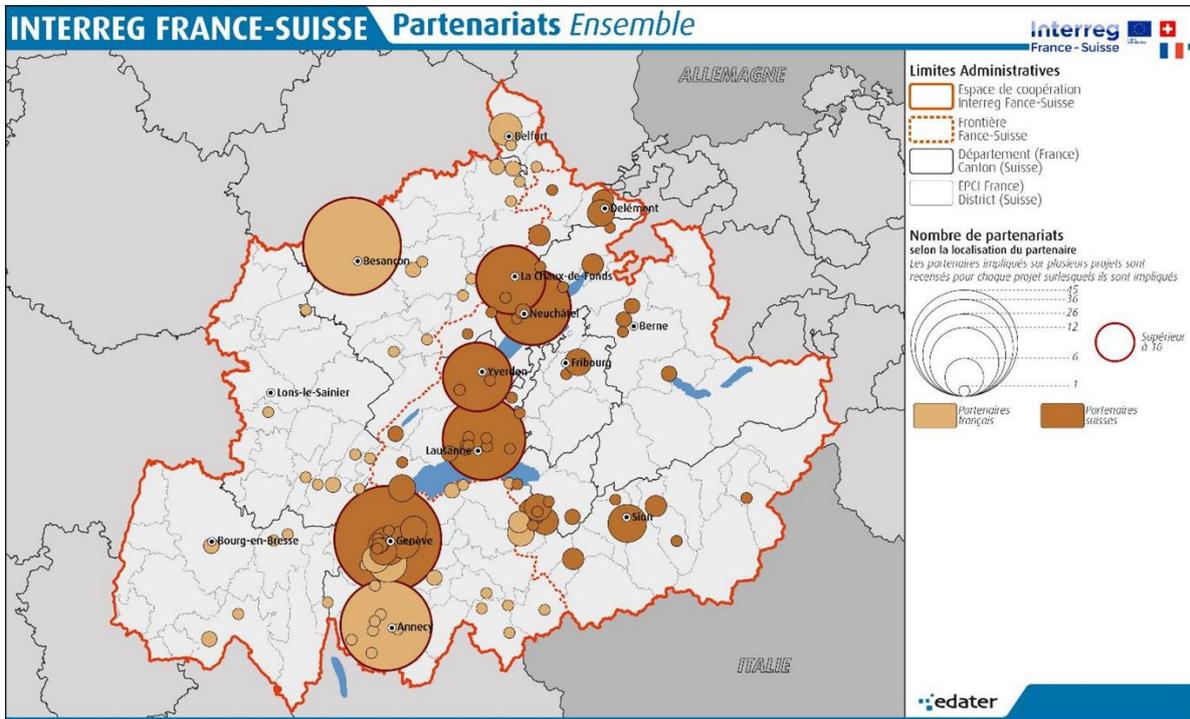
Bien qu’une équi-répartition territoriale soit recherchée par les partenaires de la mise en œuvre du programme, il semble difficile de la garantir. En effet, les dynamiques territoriales sont différentes et l’absence d’action spécifique d’animation territoriale engagée pour permettre une sorte rééquilibrage territorial peuvent expliquer cette situation.

Par ailleurs, l’analyse de la localisation, des partenaires impliqués dans les projets financés par le programme, montre que les partenariats s’étendent au-delà du seul périmètre géographique d’éligibilité du programme Interreg France Suisse démontrant ainsi le rayonnement des projets et donc du programme sur les territoires voisins.



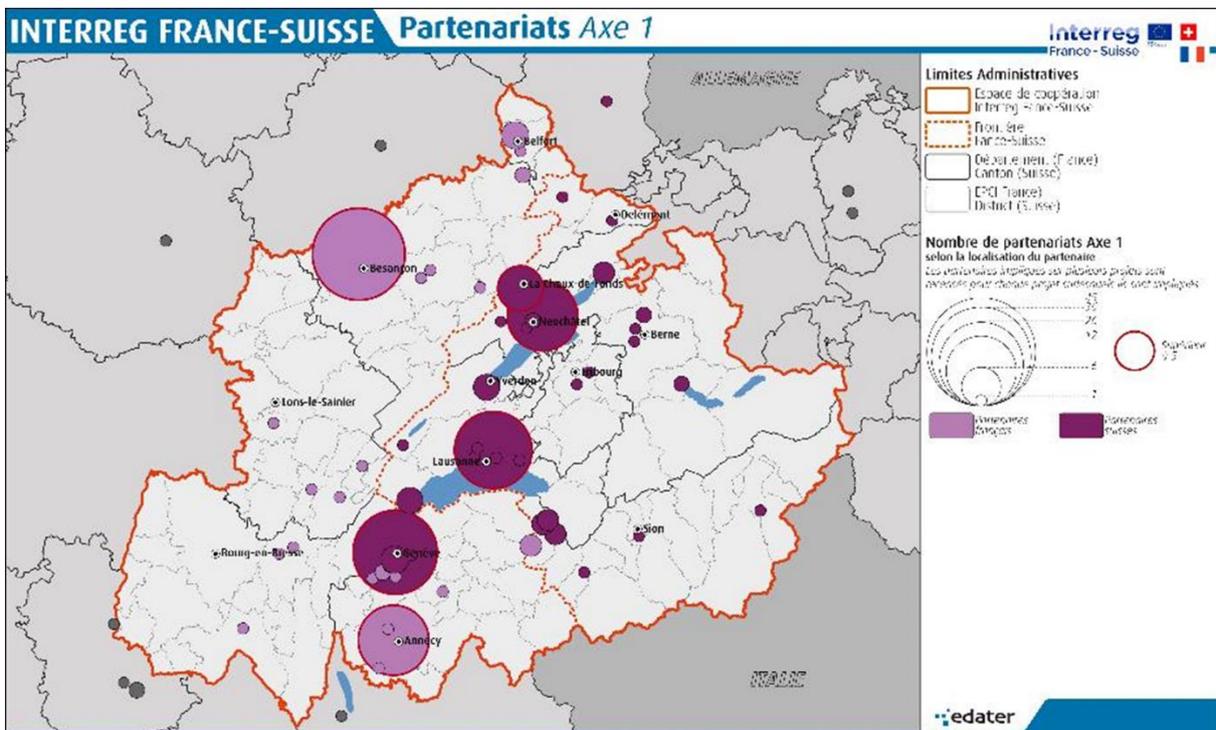
Source : Extraction Synergie-CTE 2014-2020, en date du 20/08/2018-Traitements EDATER

L'analyse cartographique de l'implantation des partenaires impliqués au sein des projets soutenus par le programme France Suisse montre une forte dynamique sur la partie sud du territoire et autour du lac Léman. Ces partenariats rayonnent peu au-delà des espaces frontaliers et impactent peu les espaces « arrières » du territoire.



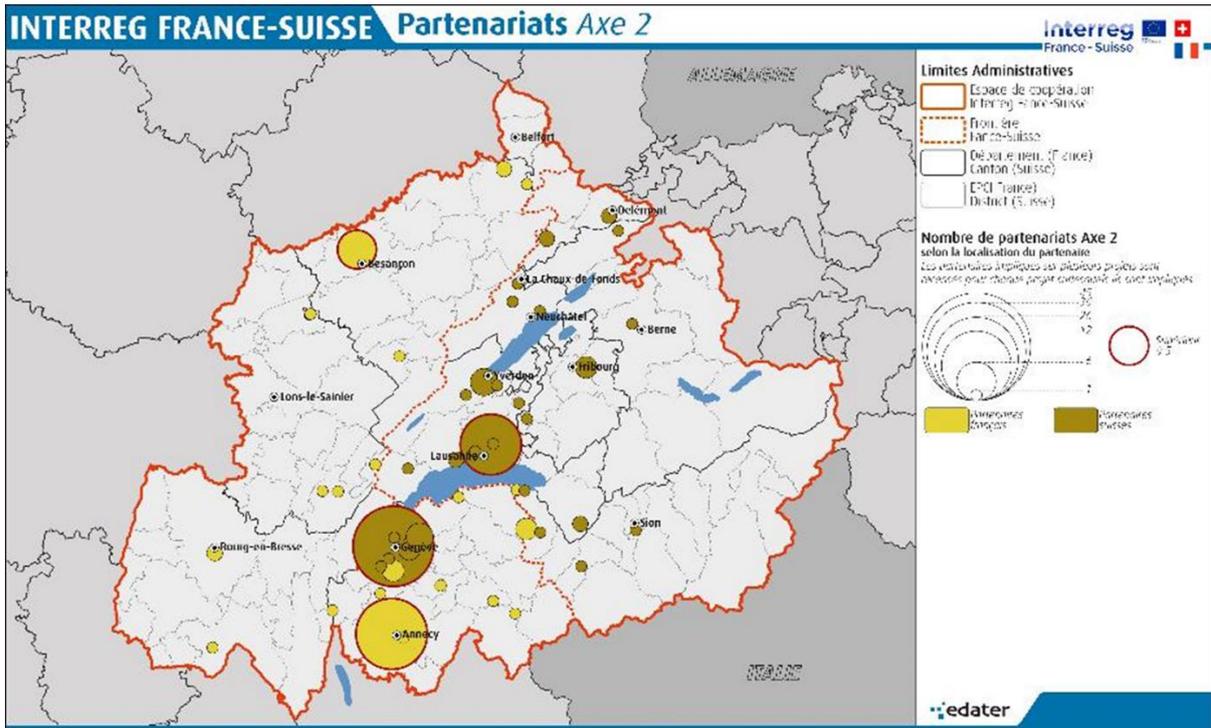
Source : Extraction Synergie-CTE 2014-2020, en date du 20/08/2018-Traitements EDATER

Sur l'axe 1 « Innovation », les partenariats sont assez bien répartis entre les grands centres de recherche et d'innovation du territoire de programmation.



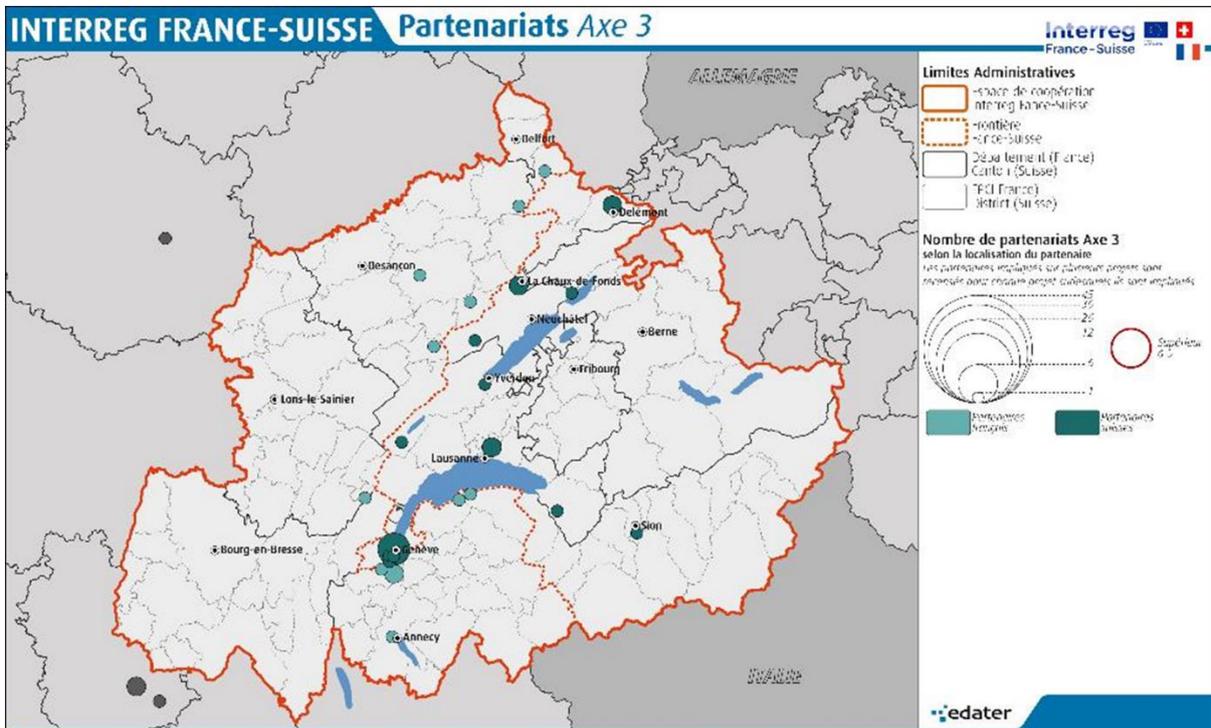
Source : Extraction Synergie-CTE 2014-2020, en date du 20/08/2018-Traitements EDATER

Sur l'axe 2 « Patrimoine naturel et culturel », les partenariats sont majoritairement concentrés sur Annecy, Genève et Lausanne.



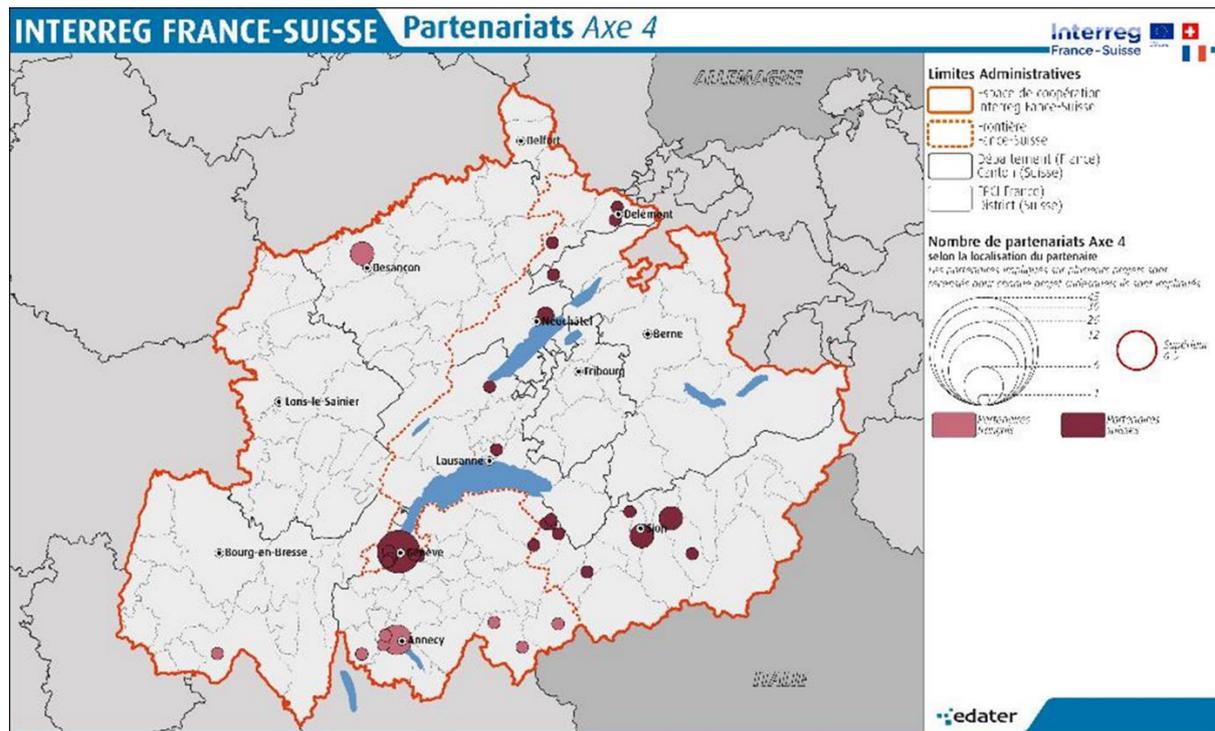
Source : Extraction Synergie-CTE 2014-2020, en date du 20/08/2018-Traitements EDATER

Sur l'axe 3 « Transports durables », les partenariats sont centrés sur Genève et le Nord de l'espace de coopération (cantons de Neuchâtel et du Jura);



Source : Extraction Synergie-CTE 2014-2020, en date du 20/08/2018-Traitements EDATER

Sur l'axe 4 « Services », les partenariats sont nombreux au Sud (à Genève, en Haute Savoie et dans le canton du Valais).



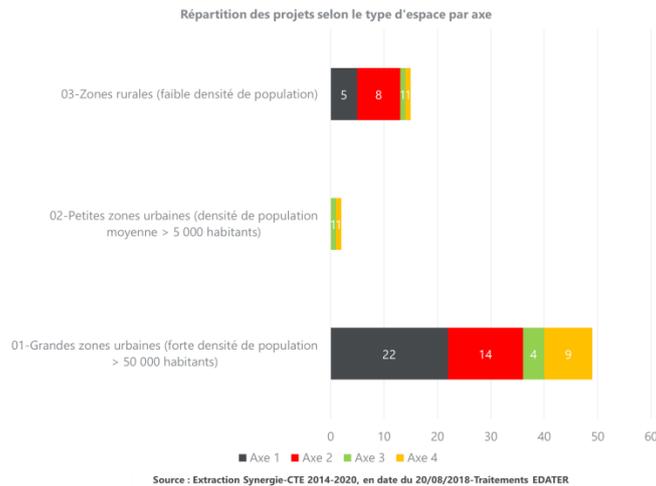
Source : Extraction Synergie-CTE 2014-2020, en date du 20/08/2018-Traitements EDATER

A noter que les projets soutenus par le programme sont avant tout positionnés sur des territoires « urbains » (analyse à partir de la localisation du porteur de projet-chef de file) :

- 60% des projets s'inscrivent dans de grandes zones urbaines à forte densité de population, quel que soit l'Axe et donc, le thème, hors assistance technique (AT)
- Moins de 20% des projets sont implantés en zone rurale (18,5%)
- Et moins de 3%, dans de petites zones urbaines.

Ces projets dits « urbains » sont majoritairement rattachés à l'Axe 1-Innovation. Ils peuvent toutefois recouvrir des enjeux aux ambitions/impacts territoriaux plus larges, tels que Bio-Rhône sur l'axe 2.

Concernant les projets implantés en zone rurale, la plupart sont liés à l'Axe 2-Patrimoine naturel et culturel.

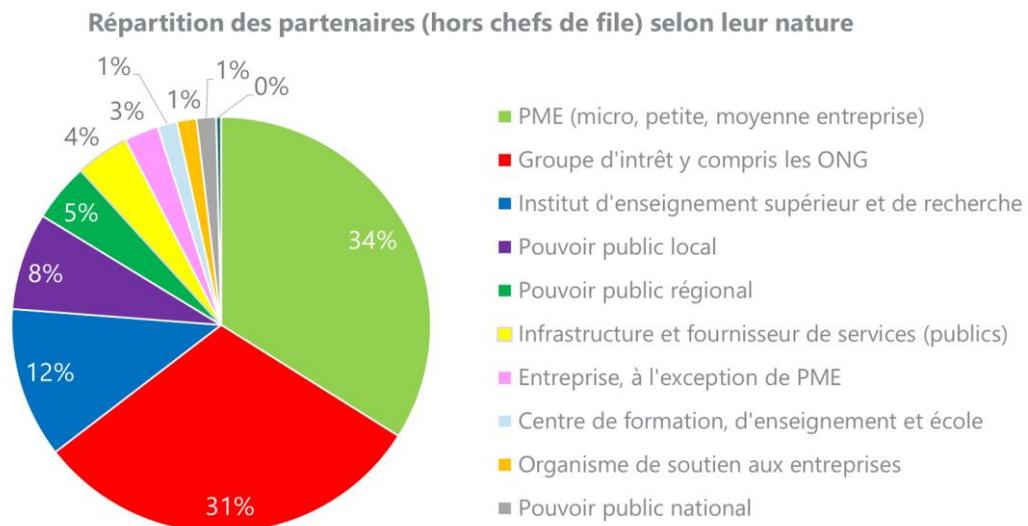


### 2.3.2 Un programme qui génère un grand nombre de partenariats

Le programme génère un grand nombre de partenariats sur le territoire. En effet, plus de 260 partenaires distincts sont associés aux 81 projets qui ont fait l'objet de l'analyse dans le cadre de cette évaluation. Une moyenne de 3 partenaires différents par projet, hors chefs de file, dont 101 partenaires français et 164 partenaires suisses.

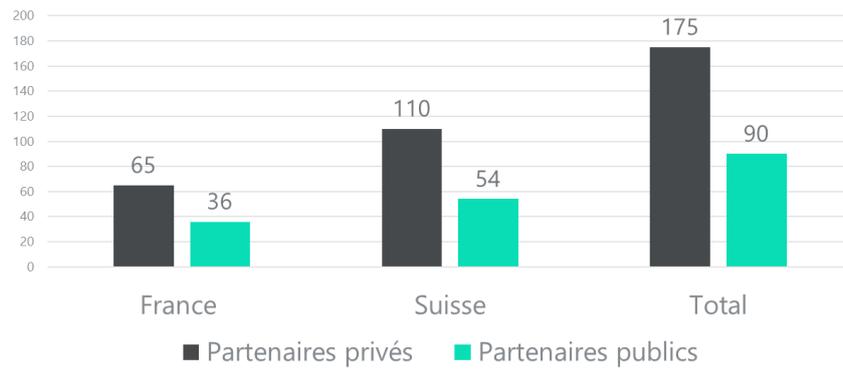
Le programme de coopération Interreg génère donc une grande diversité de partenariats.

On note cependant une sous-représentation des partenaires publics puisque 2/3 des partenaires relèvent du secteur privé.



Source : Extraction Synergie-CTE 2014-2020, en date du 20/08/2018-Traitements EDATER

### Répartition des partenaires selon leur statut (Hors chefs de file)



Source : Extraction Synergie-CTE 2014-2020, en date du 20/08/2018-Traitements EDATER

## 2.4 Une étape d’instruction qui a été sécurisée par rapport au démarrage de la programmation

**QE** Quels sont les freins à la mise en œuvre et les marges de progression sur l’instruction des projets ?

Au moment de la réalisation de l’évaluation, les investigations réalisées ont démontré que la phase d’instruction des projets ne semblait plus poser de problème majeur sur la programmation des projets. En effet, si la fusion des Régions, côté France, et le renouvellement des équipes au sein du Service Programme et du Secrétariat Conjoint a pu générer des temps de rupture dans le cycle de gestion et le suivi et pilotage du programme au démarrage cela s’est stabilisé depuis.

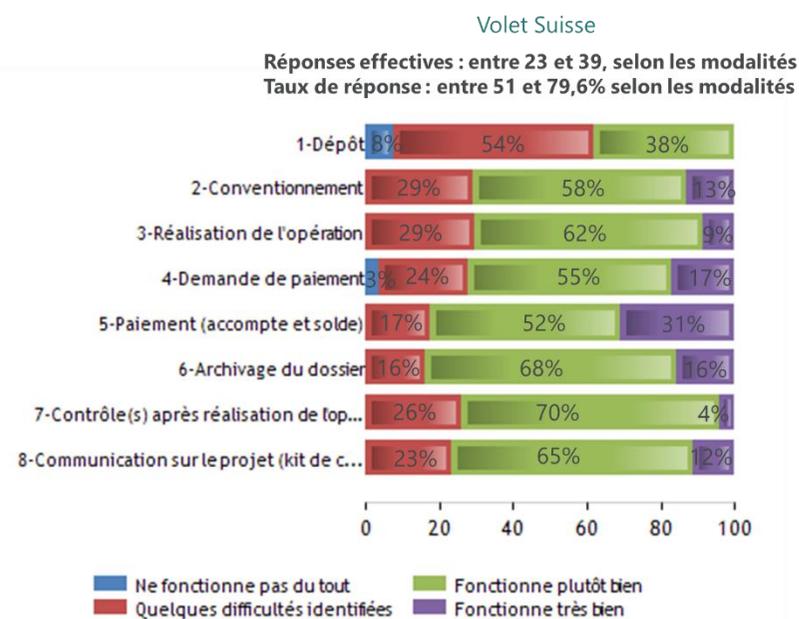
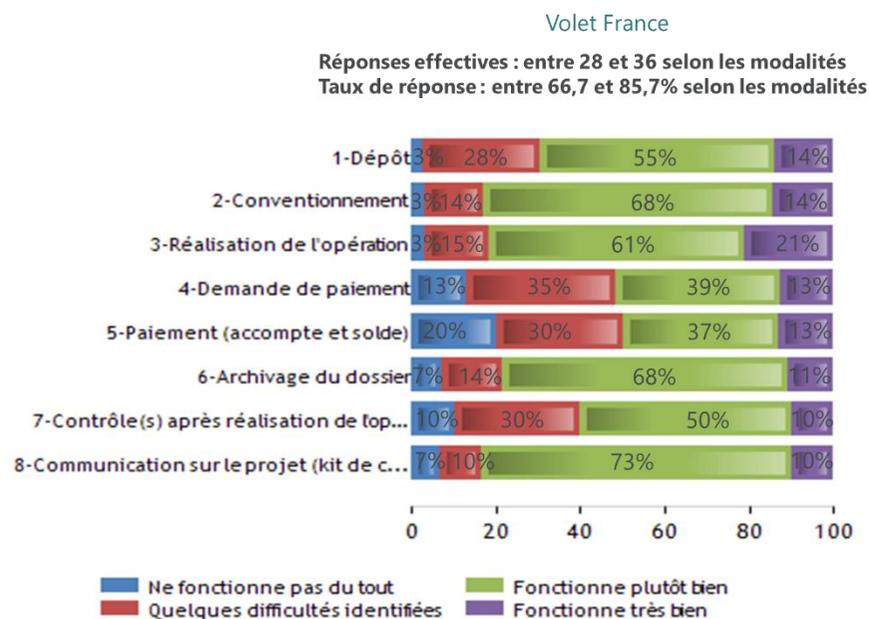
Cependant, nous attirons l’attention sur le fait que cet équilibre reste fragile.

En termes d’outils, la fiche préprojet est une bonne pratique et est appréciée des porteurs de projets et des partenaires ce qui permet de sécuriser et fluidifier le processus d’instruction.

De plus, un vrai travail partenarial est constaté sur le volet pré-instruction des dossiers mais les partenaires notent un manque de partage en amont sur la stabilisation des modalités et critères de sélection des projets à appliquer, et leurs évolutions, tenant compte des différentes contraintes stratégiques, réglementaires et financières de chacun.

Côtés porteurs de projets, une analyse de l’appréciation des différentes étapes de gestion montre que, globalement, une majorité d’entre eux considère que la gestion des dossiers fonctionne plutôt bien avec certaines nuances selon les différentes étapes.

## En tant que porteur de projet, quelle est votre appréciation des différentes étapes de gestion de votre dossier ?



Sources : Enquête auprès des porteurs de projets (Volets Français et Suisse), septembre 2018. Recueil et traitement par EDATER, via Sphinxlq2

Les points d'amélioration dans le processus de gestion côté France pour le FEDER concerne la phase de paiement. A ce jour<sup>2</sup> le taux de paiement du FEDER reste très faible, de l'ordre de 8%, ce qui n'est pas sans conséquence pour le programme (risque de dégageant d'office) et l'attractivité du programme vis-à-vis des porteurs. Un taux de paiement qui s'explique de différentes manières : des porteurs qui ne font pas remonter des dépenses, une phase de Contrôle de Service Fait (CSF) relativement longue.

<sup>2</sup> La situation a pu évoluer entre le moment où a été réalisée cette analyse et la rédaction du présent rapport.

## 2.5 Un pilotage par les résultats qui a tardé à se mettre en place

**QE** Quels sont les freins à la mise en œuvre et les marges de progression sur le suivi et la fiabilisation du renseignement des indicateurs (système de suivi et de pilotage) ?

De manière générale le sujet des indicateurs n'a pas été suffisamment « intégré » dans le processus de mise en œuvre du programme France Suisse et « partagé » avec l'ensemble des partenaires et parties prenantes du programme.

En effet :

- Un suivi du programme via le système d'indicateurs qui s'est mis en place tardivement (2<sup>ème</sup> partie de la programmation) et n'a pas permis de mobiliser le référentiel d'indicateurs pour le pilotage de la programmation (sélection des projets selon leurs niveaux de contribution aux indicateurs, avancement des indicateurs de performance, réflexion sur des animations thématiques et/ou géographiques spécifiques pour aider à l'émergence de projets répondant au référentiel d'indicateurs, ...). Ceci n'a de fait pas permis de partager les enjeux associés au suivi des indicateurs avec les partenaires du programme.

Cette situation semble avoir été corrigée notamment pour les besoins de la revue de performance qui a nécessité un travail important de reprise par les services pour collecter les données et informations nécessaires au calcul des indicateurs.

- Des porteurs de projets ne sont pas suffisamment sensibilisés sur le sujet, ce qui n'est pas sans poser des problèmes pour la collecte des données nécessaires à l'alimentation des indicateurs du programme et qui aboutit à des sur- ou des sous-évaluations de contribution des projets aux indicateurs (voir analyse page ci-après).
- Bien qu'il existe un manuel des indicateurs (dont le contenu est de qualité), il persiste un flou sur la compréhension des indicateurs et la manière d'analyser les projets pour alimenter les indicateurs, notamment par les instructeurs des dossiers.
- Par ailleurs, des systèmes d'indicateurs coexistent entre le Programme Interreg et la NPR mais ils ne sont pas partagés et n'ont pas été mis en cohérence. Ce qui peut créer quelques difficultés lorsque les indicateurs deviennent des éléments de sélection des projets et/ou de rendus comptes des résultats obtenus par les financements versés aux projets.

## En tant que porteur de projet, quelle est votre appréciation du système d'indicateurs de suivi ?

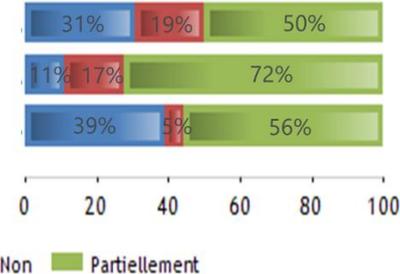
Volet France

Réponses effectives : 34 ou 35, selon les modalités  
Taux de réponse : 81 à 83,3%, selon les modalités



Volet Suisse

Réponses effectives : 36  
Taux de réponse : 73,5%



Sources : Enquête auprès des porteurs de projets (Volets Français et Suisse), septembre 2018. Recueil et traitement par EDATER, via Sphinxlq2

Des choix d'indicateurs ne sont pas toujours pertinents au regard des objectifs poursuivis et de la nature des projets soutenus ( par exemple : sur l'axe 1 : Nombre de produits soutenus / axe 2 : Nombre de mesures de gestion initiées ou réalisées / Nombre de plans d'action initiant des mesures / axe 4 : Investissement productif : augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien) et un référentiel qui n'a pas fait l'objet de modifications et d'adaptations ne facilite pas son renseignement.

Les partenaires ont été sensibilisés à l'importance du suivi et du renseignement des indicateurs. Ils sont demandeurs de plus de réunions spécifiques sur le suivi des indicateurs. Selon les partenaires, l'obligation de suivi et de renseignement des indicateurs fait perdre du sens à l'action et aux objectifs du programme qui visent à financer des projets ayant des impacts positifs sur le territoire.

Pour la prochaine programmation, il conviendra de porter une attention particulière à la définition du référentiel des indicateurs :

- Pertinence au regard des projets visés
- Cohérence avec les résultats visés
- Capacité des données et méthodes de calculs
- Modalités de suivi en continu pour aider à l'animation et au pilotage du programme

## 2.6 Un déploiement au fil de l'eau qui correspond aux besoins des porteurs et des partenaires du programme France Suisse

〔 QE 〕 Quels sont les freins à la mise en œuvre et les marges de progression, relatifs aux choix / modalités de déploiement du programme (fil de l'eau vs appel à projet, ...) ?

Les modalités actuelles semblent convenir de manière générale à l'ensemble des partenaires qui considèrent que « le fil de l'eau » fonctionne plutôt bien. Ils considèrent que cette modalité répond aux dynamiques et aux calendriers des projets.

Ils restent divisés sur l'intérêt et la pertinence de mettre en place des appels à projet (AAP). La majorité des partenaires considèrent qu'il est trop tard (au titre de la programmation actuelle) désormais pour lancer des appels à projets.

Les principales craintes, vis à vis des AAP, relevées lors de nos analyses sont les suivantes :

- Difficulté à mettre en place dans les temps et à définir les critères de sélection et l'enveloppe financière dédiée ;
- Risque de sanctuariser une partie de budget à une typologie de projet ou à une zone géographique particulière qui empêcherait d'autres projets sur d'autres territoires de voir le jour ;
- Risque de freiner les petits porteurs de projets à répondre à cause des critères et des dates limites de dépôt de dossiers (manque d'ingénierie) ;
- Nécessité de mettre en place des actions importantes d'animation et de communication sur les AAP.

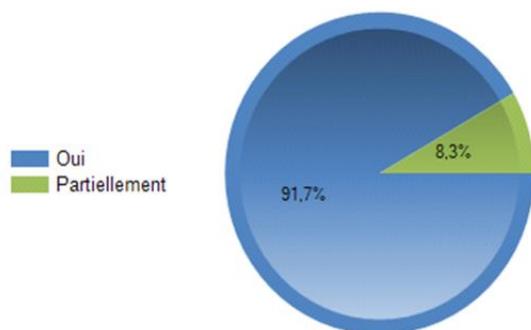
Une analyse de la perception des porteurs de projet sur les modalités de déploiement du programme au fil de l'eau montre qu'il en va de même pour les bénéficiaires (cf. graphes page suivante).

Cependant, cette modalité devra être étudiée pour la prochaine programmation (voir la partie dédiée aux recommandations).

## En tant que porteur de projet, considérez vous que le déploiement du Programme Interreg au fil de l'eau est adapté à vos besoins ?

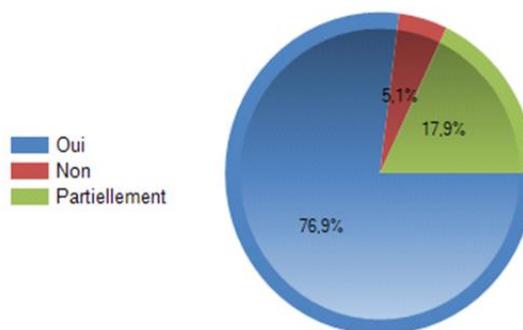
Volet France

Réponses effectives : 36  
Taux de réponse : 85,7%



Volet Suisse

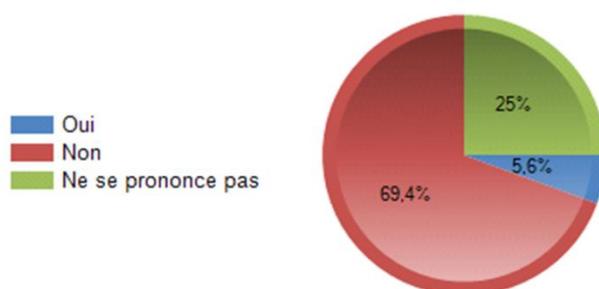
Réponses effectives : 39  
Taux de réponse : 79,6%



## Préférez vous qu'il y ait des appels à projets?

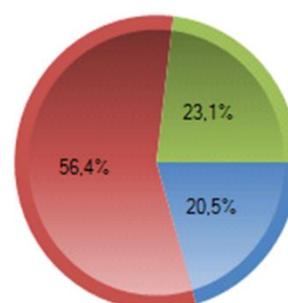
Volet France

Réponses effectives : 36  
Taux de réponse : 85,7%



Volet Suisse

Réponses effectives : 39  
Taux de réponse : 79,6%



Sources : Enquête auprès des porteurs de projets (Volets Français et Suisse), septembre 2018. Recueil et traitement par EDATER via Sphinxlq2

## 2.7 Des différences importantes de niveaux de programmation entre axes et un enjeu global de certification

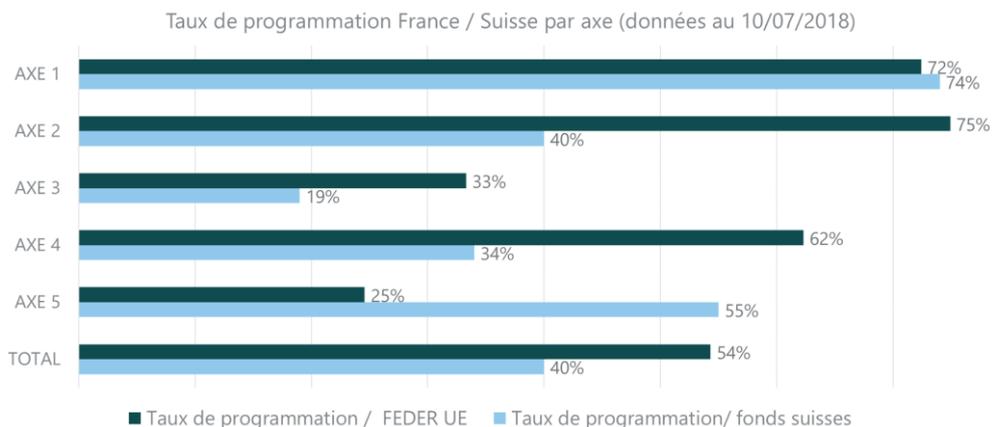
**QE** Quels sont les freins / obstacles qui expliquent les niveaux de programmation notamment pour les axes les moins « avancés » ? Quels pourraient être les freins / obstacles pour les prochaines programmations ? Focus sur l'OS9 de l'Axe 4. Focus sur l'OS6 de l'Axe 3



Nous rappelons que les analyses présentées ci-dessous se basent sur les données de programmation au 10/07/2018 actualisée au 31/12/2018. La situation a certainement évolué depuis.

Les axes 1 et 2 ont une bonne dynamique de programmation et plus particulièrement sur le FEDER.

L'axe 3 est en sous programmation (plus faible taux de programmation hors axe assistance technique).



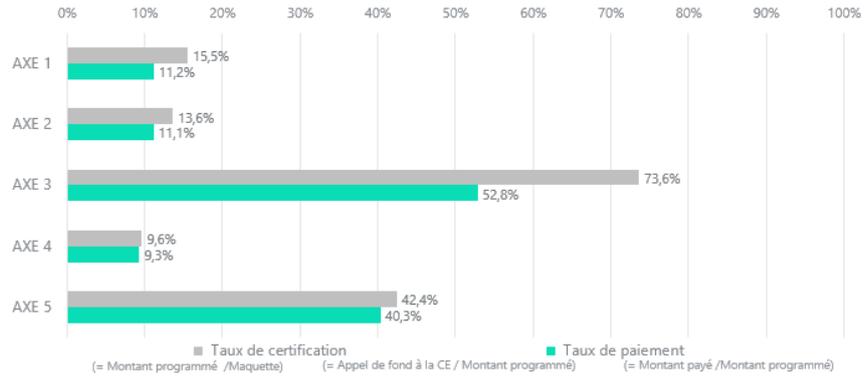
### Actualisation avec les données au 31/12/18

Les axes 1 et 2 continuent de présenter une bonne dynamique de programmation mais restent très en retard sur les volets certifications et paiements.

L'axe 3 est en sous programmation (plus faible taux de programmation) mais la dynamique de paiement est bonne.

La programmation de l'axe 4 reste bonne mais, comme sur les axes 1 et 2, un enjeu demeure sur le volet certification et paiement.

### Approche par Axe, sur le volet France FEDER-UE



Analyse avec les données au 10/07/2018

MAQUETTE*						PROGRAMMATION**				
Axe	Contenu de l'Axe	Maquette initiale TOTALE (UE + Cofinancements + Part suisse) (€)	Part FEDER UE (€)	Part co-financement national (€)	Maquette-Part Suisse (CHF)	Nbre opérations programmées	Montant FEDER UE programmé (€)	Taux de programmation UE de l'axe	Montants suisses programmés (CHF)	Taux de programmation/ part suisse
AXE 1	Rapprocher les structures en matière d'innovation et soutenir les projets innovants	30 306 666 €	13 000 000 €	8 666 666 €	10 660 000 CHF	32	9 414 870 €	72,42%	7 883 249 CHF	74%
AXE 2	Protéger et valoriser le patrimoine naturel et culturel	37 534 847 €	17 000 000 €	9 153 847 €	15 000 000 CHF	29	12 732 220 €	74,90%	5 970 486 CHF	40%
AXE 3	Encourager le transport durable	55 477 617 €	24 946 570 €	16 631 047 €	16 000 000 CHF	6	8 307 452 €	33,30%	3 119 596 CHF	19%
AXE 4	Favoriser l'emploi et accompagner la mobilité de la main-d'œuvre	14 491 673 €	6 990 505 €	2 330 168 €	6 300 000 CHF	12	4 353 874 €	62,28%	2 113 191 CHF	34%
AXE 5	Assistance technique	6 310 254 €	3 953 430 €	698 824 €	2 040 000 CHF	2	971 752 €	24,58%	1 125 802 CHF	55%
<b>TOTAL</b>		<b>144 121 057 €</b>	<b>65 890 505 €</b>	<b>37 480 552 €</b>	<b>50 000 000 CHF</b>	<b>81</b>	<b>35 780 168 €</b>	<b>54,30%</b>	<b>20 212 324 CHF</b>	<b>40%</b>

\*Sources : PC Interreg A V France Suisse, 3.2 Tableau 16 plan de financement.

\*\*Sources: Tableau de bord de suivi Interreg au 10/07/2018 et Etat d'avancement de la maquette des financements suisses (fonds fédéraux et cantonaux), juin 2018, transmis par l'AG.

Actualisation avec les données au 31/12/18

MAQUETTE				PROGRAMMATION				CERTIFICATION		PAIEMENT	
Axe	Contenu de l'axe	Maquette coût total	Maquette initiale (FEDER €)	Nb opérations programmées	Montant coût total programmé FR (€)	Montant FEDER UE programmé (€)	Taux de programmation	Appel de fonds à la CE (€)	Taux de certification	Montant FEDER UE payé (€)	Taux de paiement
AXE 1	Rapprocher les structures en matière d'innovation et soutenir les projets innovants	21 666 666,00 €	13 000 000,00 €	37	19 078 750,15 €	10 938 979,55 €	84,15%	1 700 768,52 €	15,5%	1 219 996,16 €	11,15%
AXE 2	Protéger et valoriser le patrimoine naturel et culturel	26 153 847,00 €	17 000 000,00 €	31	20 512 614,68 €	12 857 839,71 €	75,63%	1 751 609,16 €	13,6%	1 427 432,12 €	11,10%
AXE 3	Encourager le transport durable	41 577 617,00 €	24 946 570,00 €	8	20 296 748,73 €	9 840 301,56 €	39,45%	7 246 861,78 €	73,6%	5 197 533,03 €	52,82%
AXE 4	Favoriser l'emploi et accompagner la mobilité de la main-d'œuvre	9 320 673,00 €	6 990 505,00 €	12	6 066 658,27 €	4 353 874,39 €	62,28%	420 062,36 €	9,6%	405 227,34 €	9,31%
AXE 5	Assistance technique	4 652 254,00 €	3 953 430,00 €	3	2 136 628,34 €	1 816 134,09 €	45,94%	770 583,44 €	42,4%	731 992,53 €	40,30%
<b>PC Interreg</b>		<b>103 371 057,00 €</b>	<b>65 890 505,00 €</b>	<b>91</b>	<b>68 091 400,17 €</b>	<b>39 807 129,30 €</b>	<b>60,41%</b>	<b>11 889 885,26 €</b>	<b>29,9%</b>	<b>8 982 181,18 €</b>	<b>22,6%</b>

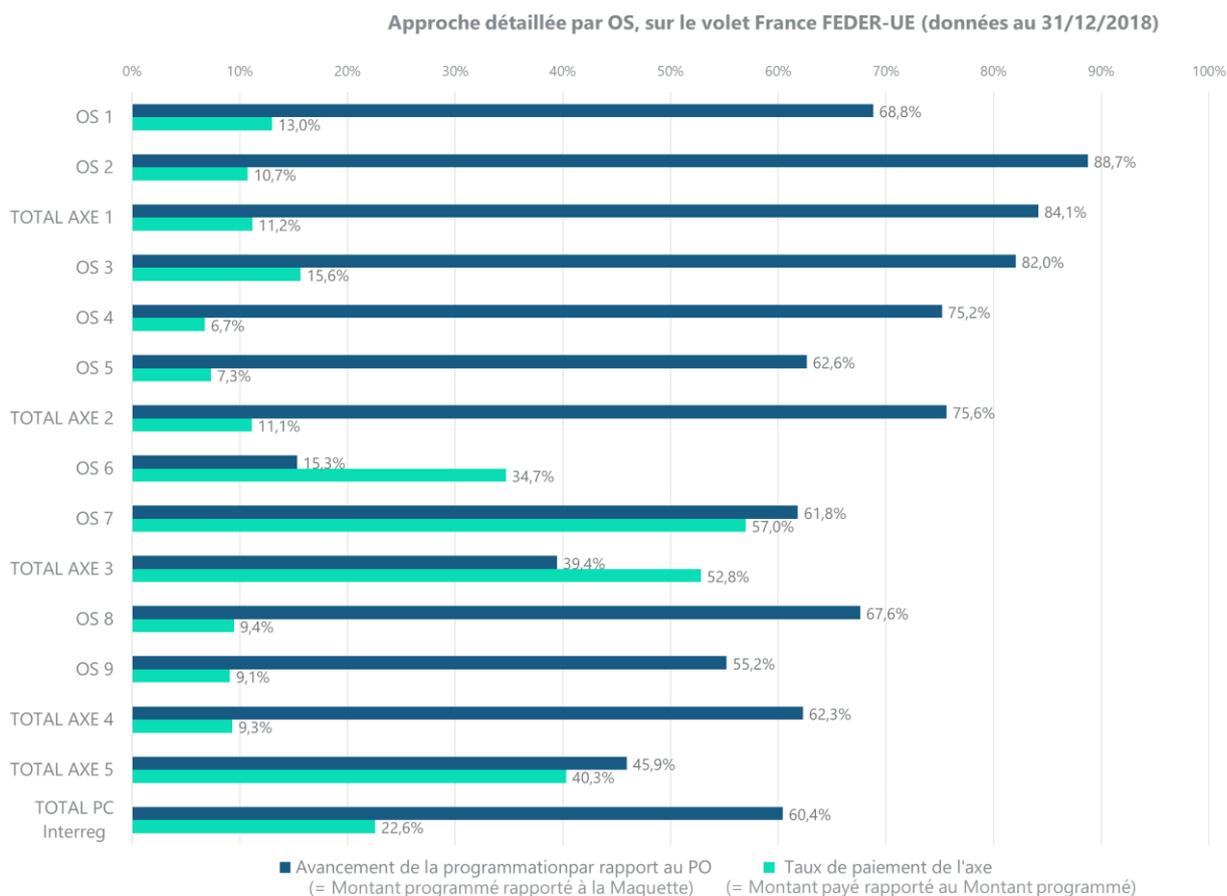
Sources: Tableau de bord de suivi Interreg au 31/12/2018, janvier 2019, transmis par l'AG.

### Analyses sur la base des données de programmation au 31/12/18

Sur le Volet France FEDER-UE, les OS 2 (axe1), OS 3 et OS 4 (axe 2) ont une bonne dynamique de programmation.

Les OS 7 et OS 6 (axe 3) affichent par ailleurs la meilleure dynamique de paiement, avec des taux supérieurs à 30%, voire à 50% pour l'OS 7.

L'enjeu reste néanmoins fort sur le paiement et le volet CSF. Sur ce point, nous attirons l'attention sur le fait que les moyens (notamment humains) semblent sous-dimensionnés pour répondre aux besoins en matière de CSF.



Plusieurs éléments à noter sur la dynamique de programmation notamment en prévision de la fin de programmation :

- Un axe 1 qui reste très dynamique mais des taux de programmation qui vont obliger à être plus sélectif pour la fin de la programmation. Un risque pré-identifié sur la consommation quasi-totale des financements suisses (enveloppe fédérale) sur les territoires les plus dynamiques en matière d'innovation et qui pourrait bloquer la fin de programmation (absence des contreparties)
- Un axe 2 dont le taux de programmation côté suisse est en retrait par rapport à la programmation du FEDER. Le fait que la stratégie du Programme et la NPR Suisse ne soient pas complètement convergentes en termes d'objectifs peut poser des difficultés sur la dynamique de programmation. Il conviendrait d'assurer la convergence des objectifs stratégiques et/ou des typologies de projets à privilégier pour sécuriser cet axe pour la fin de la période.
- Un axe 3 très en retard mais qui a été construit uniquement sur des prévisions de projets basés sur la programmation 2007-2013, lesquels n'ont pas émergé et sont dépendant d'un opérateur unique, en l'occurrence la SNCF.
- Un axe 4 qui, même s'il présente un taux de programmation de FEDER acceptable, est en retrait côté suisse. La nature des projets visés semble peu adaptée à des projets de collaboration transfrontalière, notamment sur les sujets de la formation et des collaborations entre services de l'emploi. Les spécificités institutionnelles des marchés du travail entre la France et la Suisse semblent trop importantes pour permettre l'émergence de projets sur ces thèmes.

Un travail de prévisionnel sera à réaliser auprès des partenaires pour évaluer la dynamique de projets (typologie et montants) d'ici la fin de période pour engager une négociation avec la Commission Européenne (CE) pour faire évoluer le programme. Cette évolution doit être concertée avec les partenaires suisses pour garantir les convergences stratégiques et mettre en adéquation des capacités de financement.

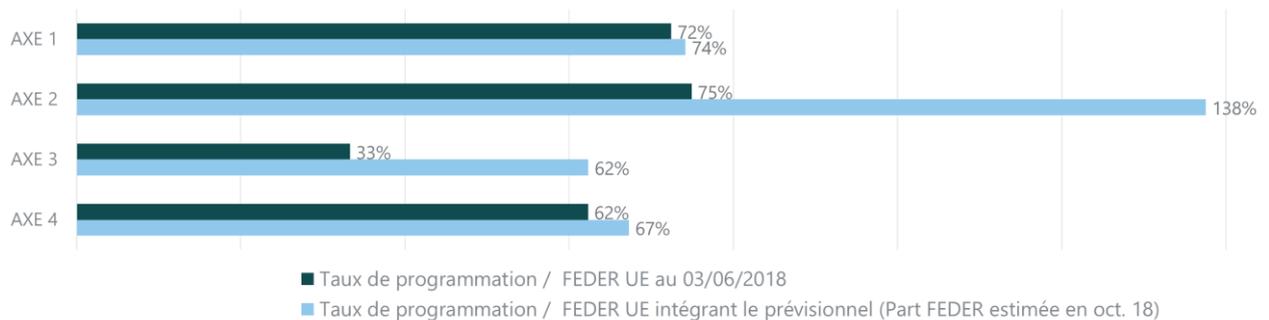
Les enveloppes financières, entre FEDER/co-financements français/financements suisses ne sont pas sur les mêmes niveaux et risquent de bloquer la fin de programmation. En effet, les crédits suisses risquent d'être consommés (enveloppe fédérale et pour certains cantons l'enveloppe cantonale) en totalité avant la fin de la période de programmation, ce qui pourrait être bloquant.

Concernant le prévisionnel, l'état du vivier de projets analysé dans le cadre de la présente évaluation (présenté à la Cellule d'appui du 1<sup>er</sup> oct. 2018) montre que les impacts les plus importants en termes de programmation seraient sur l'axe 2 notamment.

Nous alertons sur le fait que plus de la moitié du montant prévisionnel (montant de FEDER mobilisable) associé à de nouveaux projets repose sur deux projets dont il convient de bien vérifier les capacités de réalisation (éligibilité des dépenses, co-financements, résultats en lien avec la stratégie du programme, ...). C'est un point d'attention à noter pour la gestion de la fin de la programmation 2014-2020.

Nom	Axe	OS	Porteur	Coût estimatif FR-CH	Estimat° du FEDER	Calendrier envisagé	Localisation prévisionnelle
GEOTHEST	Axe 1	OS 2	LISTIC	759 000,00	227 700,00	dépôt en fin d'année	bassin lémanique
Dév stat* téléphérique d'arrivée du Salève	Axe 2	OS 3	GLCT du Téléphérique du Salève	10 000 000,00	3 000 000,00	2019-2022 (3 ans)	Genève/Haute-Savoie
L'Echappée Jurassienne	Axe 2	OS 3	CDT39	0		FP en novembre	Département JURA et district de NYON
suite Pact'Air	Axe 2	OS 5	Pôle métropol. du Genevois français	1 000 000,00	300 000,00	FP en novembre	idem Pact'Air
suite assise européennes de l'énergie	Axe 2	OS 5	Pôle métropol. du Genevois français	1 000 000,00	300 000,00	FP en novembre	bassin lémanique
Village départ	Axe 2	OS 3	St Gingolph / canton du Valais	1 789 000,00	536 700,00	FP en novembre	Valais/Haute-Savoie
Dôle-Tuffes	Axe 2	OS 3		14 200 000,00	6 507 860,00		
Stor H	Axe 3	OS 6 ou Axe 1 OS 2	AAqius, pôle avancé de recherche et d'innovation	500 000,00	150 000,00	FP en novembre	bassin lémanique dans un premier temps
Promotion autour de Belfort-Delle-Suisse	Axe 3	OS 6 (ou Axe 4 OS 8 ou Axe 2 OS3)	Association interligne TGV Belfort-Bienne	300 000,00	90 000,00	FP en novembre	Arc Jurassien
Info voy Léman expr	Axe 3	OS 6	AuRA	5 000 000,00	1 500 000,00	FP en novembre	BL
Billétiq Léman express	Axe 3	OS 6	GLCT	5 000 000,00	1 500 000,00	FP en novembre	BL
Horlogers travaux	Axe 3	OS 7		13 333 333,33	4 000 000,00		
DUET	Axe 4	OS 8	IREGE/USMB et HEPIA	1 164 000,00	349 200,00	dépôt en fin d'année	bassin lémanique
Protection des troupeaux	Axe 2	OS 4	USMB	non finalisé			

Evolution potentielle du taux de programmation FEDER-UE par axe, si l'on intègre le prévisionnel



Sources : Tableau de bord de suivi Interreg au 10/07/2018, transmis par l'AG et Données présentées par l'AG lors de la Cellule de suivi du 1<sup>er</sup> octobre 2018, à Nyon.

## 2.8 Un pilotage par les résultats en continu qui doit permettre de répondre aux objectifs visés par le programme France Suisse

**( QE ) Dans quelle mesure la dynamique de programmation va permettre d'atteindre les valeurs intermédiaires du cadre de performance ? Comment explique-t-on le niveau d'atteinte des valeurs intermédiaires ? Quelles sont les perspectives pour l'atteinte des valeurs cibles ? Quels sont les risques identifiés et comment y pallier ? Dans quelle mesure la contribution des projets soutenus est suffisante, cohérente pour répondre aux objectifs de performance du programme ?**

Au moment de l'analyse des données de programmation (juin 2018), l'évaluation a mis en exergue un retard important sur le niveau d'atteinte des valeurs intermédiaires et donc un risque important pour l'obtention de la réserve de performance voire le risque des sanctions plus impactantes.

Pour rappel, une suspension de paiement peut être appliquée si un des indicateurs (financier et réalisation) du cadre de performance n'atteint pas 65% de la cible intermédiaire inscrite dans le programme. Compte-tenu des taux de paiement actuel, l'indicateur financier sera sans doute en deçà des 65% sauf à ce qu'il y ait un gros rattrapage en fin d'année. Par ailleurs, nos premières analyses relevaient des retards importants sur le niveau d'atteinte des valeurs intermédiaires pour les indicateurs de réalisation du cadre de performance.

Sur la base des éléments transmis au 19/01/2019 (export des Indicateurs au 31 12 2018), concernant le Cadre de performance, un risque important a été signalé limité aux Axes 1 et 3 (cf. tableau page suivante).

Axe	Code		2018					2023			ANALYSE 2018	
			Cible 2018	Programmé (Coût total)	Réalisé (dépenses certifiées)	Reste à réaliser (85% cible 2018)	Reste à réaliser (75% cible 2018)	Cible 2023	Reste à réaliser (85% cible 2023)	Reste à réaliser (75% cible 2023)	Risque de suspension des paiements (avec réalisé seul)	Risque de suspension des paiements (avec réalisations prévues en 2018)
1	REA1	Nombre de produits soutenus	6,00	52,00	1,00	4,10		29,00	23,65	20,75	OUI	OUI
	IF	Indicateur financier	4 333 333,00	19 078 750,15	2 273 305,08	1 410 027,97		21 666 666,00	16 143 361,02	13 976 694,42		
2	REA2	Nombre de nouveaux produits touristiques, culturels et naturels développés	5,00	53,00	39,00	-	-	27,00	-	-	NON	NON
	REA3	Nombre de mesures de gestion initiées ou réalisées	6,00	22,00	3,00	2,10	1,50	30,00	22,50	19,50		
	IF	indicateur financier	5 230 769,00	20 512 614,68	2 232 837,06	2 213 316,59	1 690 239,69	26 153 847,00	19 997 932,89	17 382 548,19		
3	REA5	Nombre de services ou d'aménagements créés ou améliorés en faveur de la mobilité durable	3,00	4,00	1,00	1,55		18,00	14,30	12,50	OUI	OUI
	IF	indicateur financier	8 315 523,00	20 296 748,73	12 594 184,48	-		41 577 617,00	22 746 789,97	18 589 028,27		
4	CO43	Nombre de participants à des initiatives de mobilité transfrontalière	350,00	2 109,00	-	297,50	262,50	2 000,00	1 700,00	1 500,00	NON	NON
	REA7	Nombre de services aux personnes nouveaux ou améliorés	2,00	11,00	3,00	-	-	10,00	5,50	4,50		
	REA8	Nombre de services aux entreprises nouveaux ou améliorés	1,00	9,00	6,00	-	-	6,00	-	-		
	IF	indicateur financier	1 398 101,00	6 066 658,27	566 363,27	622 022,58	482 212,48	9 320 673,00	7 356 208,78	6 424 141,48		

Concernant les indicateurs dans leur globalité, les valeurs sont les suivantes par Axes et OS :

Axe	OS	Caractéristique	libellé indicateur	Valeur prévue (Somme)	Valeur réalisée (somme)	Cible 2018	Cible 2023
1	1	Réalisation	CO 41- Investissement productif : nb d'entreprises participant à des projets de recherche transfrontaliers, transnationaux ou interrégionaux		42	5 /	14
	2	Réalisation	REA 1 - Nombre de produits soutenus		52	1	6 29
2	3	Réalisation	REA 2 - Nombre de nouveaux produits touristiques, culturels et naturels développés		53	39	5 27
	4	Réalisation	REA 3 - Nombre de mesures de gestion initiées ou réalisées		22	3	6 30
	5	Réalisation	REA 4 - Nombre de plans d'action initiant des mesures		17	2 /	19
3			REA 7 - Nombre de services aux personnes nouveaux ou améliorés		1	0 /	10
	6	Réalisation	REA 5 - Nombre de services ou d'aménagements créés ou améliorés en faveur de la mobilité durable		4	1	3 18
	7	Réalisation	REA 6 - Longueur totale de lignes ferroviaires modernisées ou remises en service		22	0 /	20
4	8	Réalisation	CO 8 - Investissement productif : augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien		1	0 /	10
			REA 7 - Nombre de services aux personnes nouveaux ou améliorés		10	3	2 10
			REA 8 - Nombre de services aux entreprises nouveaux ou améliorés		9	6	1 6
	9	Réalisation	CO 43 - Nombre de participants à des initiatives de mobilité transfrontalière		2109	0	350 2000

Les prévisionnels de réalisation laissent à penser que les objectifs finaux seront tenus mais les valeurs « réalisées » invitent à la plus grande prudence et nécessitent un suivi en continu des réalisations pour sécuriser l'atteinte des cibles finales.

Plusieurs raisons peuvent expliquer cette situation :

- Le programme n'a pas été suivi et piloté via le système d'indicateurs jusqu'à la mi-2018
- Une prise de conscience tardive des partenaires face aux enjeux associés aux indicateurs FEDER
- Une programmation des projets qui s'est faite sans systématiquement analyser le volet « indicateur » et plus spécifiquement la cohérence des projets avec les indicateurs et leurs niveaux de contribution à ces derniers
- Certains projets programmés qui n'alimentent pas, compte-tenu de leurs natures, les indicateurs du programme.

## 2.9 Un programme France Suisse cohérent avec les autres cadres stratégiques d'intervention sur le territoire et très attractif pour les porteurs de projet

**QE** Dans quelle mesure le programme est-il est cohérent avec les autres PO FEDER régionaux, la Nouvelle Politique Régionale suisse, la Stratégie de l'Union européenne pour la région alpine (SUERA) ? (Cohérence externe)

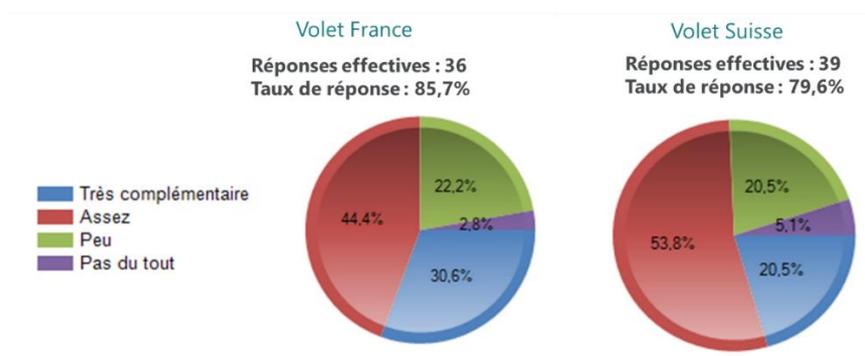
Dans son ensemble le programme Interreg France-Suisse est cohérent avec les autres PO FEDER régionaux. L'ensemble des thématiques sont complémentaires. Aucun problème de partage ou risque de recouvrement important n'a été identifié.

De même, nos investigations révèlent que le programme Interreg reste cohérent avec la SUERA. Cette stratégie est suffisamment large (tant au niveau des thématiques qu'au niveau géographique) pour englober l'ensemble de la stratégie du PO Interreg.

Une analyse de la perception des porteurs de projets sur la complémentarité du Programme Interreg avec d'autres programmes corrobore ce constat : cette complémentarité est exprimée dans 75% des cas par les Français, 74% par les Suisses.

Du point de vue des porteurs de projets, le Programme Interreg est jugé suffisamment attractif par 80% des bénéficiaires français et par 77% des bénéficiaires suisses.

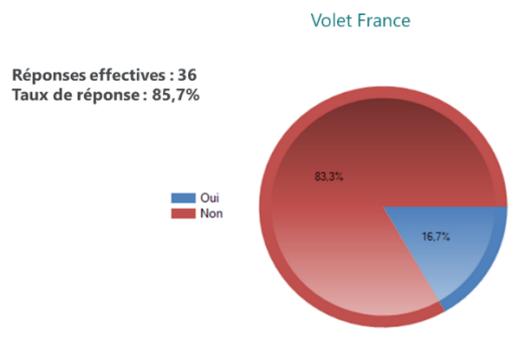
### Estimez-vous que le programme Interreg France- Suisse est complémentaire d'autres programmes intervenant sur le territoire (PO, NPR, SUERA, ...) ?



Sources : Enquête auprès des porteurs de projets (Volets Français et Suisse), septembre 2018. Recueil et traitement par EDATER, via Sphinx1q2

Une analyse des différentes mobilisations par les porteurs de projets concernant d'autres programmes régionaux ou politiques régionales montre une différence nette entre les Français qui seraient peu bénéficiaires de PO FEDER sur la période 2014-2020 (moins de 17%) et les Suisses, qui seraient quant à eux plus largement bénéficiaires d'aides notamment cantonales (à plus de 43%) indépendamment du programme France Suisse.

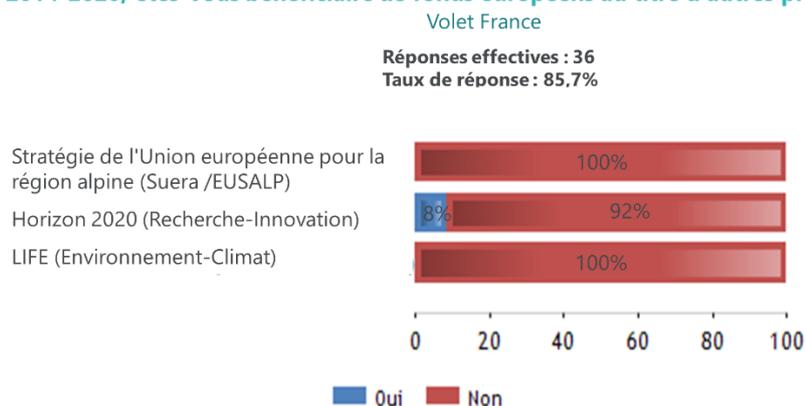
**Sur la période 2014-2020, êtes-vous bénéficiaire de fonds européens au titre d'autres Programmes régionaux (Programme opérationnel régional FEDER Franche-Comté-Massif du Jura / PO FEDER-Rhône-Alpes,...) ?**



Sources : Enquête auprès des porteurs de projets (Volets Français et Suisse), septembre 2018. Recueil et traitement par EDATER, via Sphinxlq2

Une analyse des différentes mobilisations par les porteurs de projets sur d'autres programmes européens montre leur faible sollicitation globale : 8% des porteurs de projets français auraient parallèlement sollicité Horizon 2020.

**Sur la période 2014-2020, êtes-vous bénéficiaire de fonds européens au titre d'autres programmes européens ?**



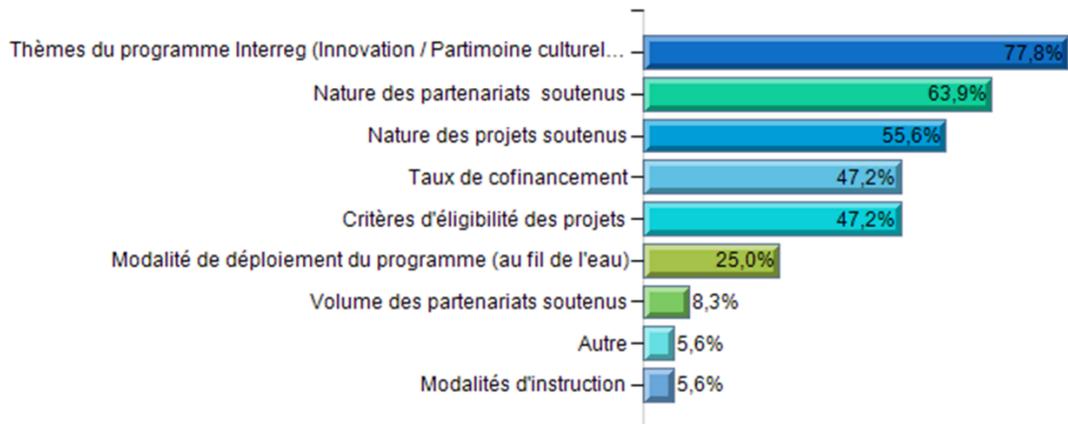
Sources : Enquête auprès des porteurs de projets (Volets Français et Suisse), septembre 2018. Recueil et traitement par EDATER, via Sphinxlq2

Une analyse des motivations des porteurs de projets pour solliciter une aide du Programme Interreg montre que ce sont majoritairement les thèmes du Programme (Axes) qui les a attirés (à 78% pour les Français ; à 77% pour les Suisses), mais aussi la nature des partenariats soutenus (surtout pour les Français) et la nature des projets soutenus (surtout pour les Suisses).

**Pourquoi avez-vous sollicité une aide du Programme de Coopération Interreg France- Suisse ?**  
(Plusieurs réponses possibles)

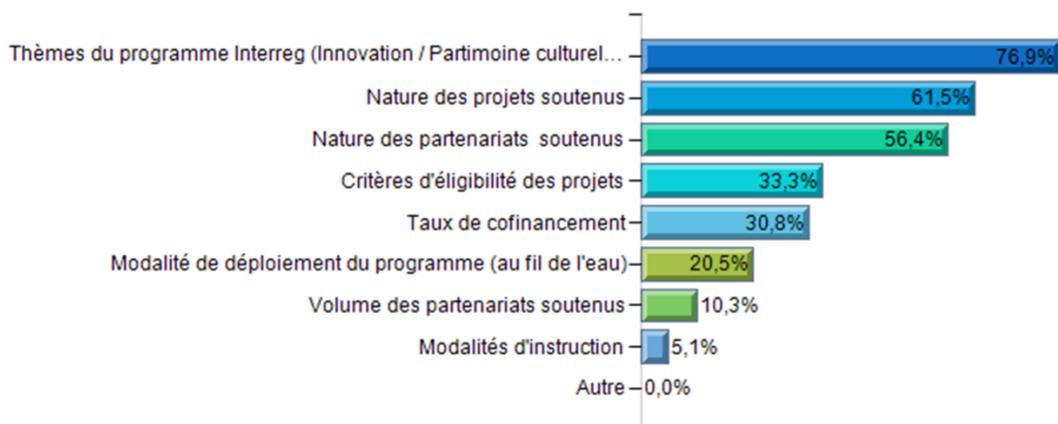
Volet France

Réponses effectives : 36  
Taux de réponse : 85,7%



Volet Suisse

Réponses effectives : 39  
Taux de réponse : 79,6%



Sources : Enquête auprès des porteurs de projets (Volets Français et Suisse), septembre 2018. Recueil et traitement par EDATER, via SphinxIq2

## 2.10 Des projets soutenus cohérents avec la stratégie initiale en particulier sur les axes 1 et 2 du programme France Suisse

**QE** Dans quelle mesure les projets sont-ils cohérents avec la stratégie du programme ? (Cohérence interne)

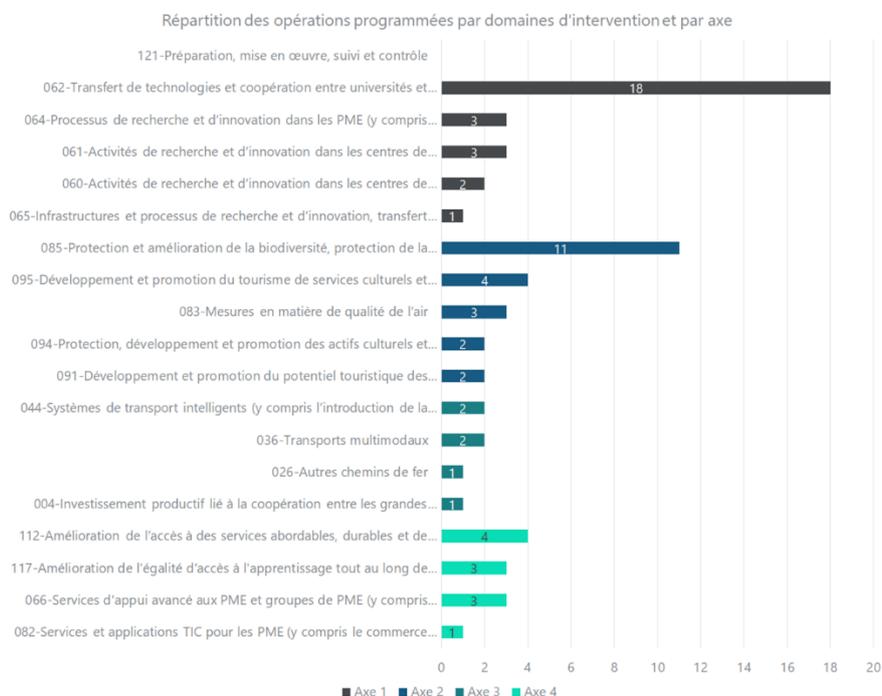
D'une manière générale, les acteurs du programme considèrent que la majorité des projets programmés sont cohérents avec la stratégie du programme.

Malgré cela, certains acteurs considèrent que certains projets manquent de pertinence vis-à-vis de la stratégie et sont des projets « d'opportunités de financement » plutôt que des projets ayant un impact sur le territoire.

Une analyse de la répartition des opérations programmées par domaine d'intervention montre la prédominance de 2 thèmes sur les 26 présentés dans le Programme : DI 062-Transfert de technologies et coopération entre universités et entreprises, principalement au profit des PME, associé à 18 projets sur l'Axe 1 ; DI 085-Protection et amélioration de la biodiversité, protection de la nature et infrastructure verte associé à 11 projets, sur l'Axe 2.

Deux DI sont moins plébiscitées : l'innovation en faveur de l'économie verte (DI 065 sur l'Axe 1) et les applications TIC pour les entreprises, les transports et la recherche (DI 004 sur l'Axe 3 et DI 082 sur l'Axe 4).

La cohérence des projets avec la stratégie est plus forte sur les Axes 1 et 2.

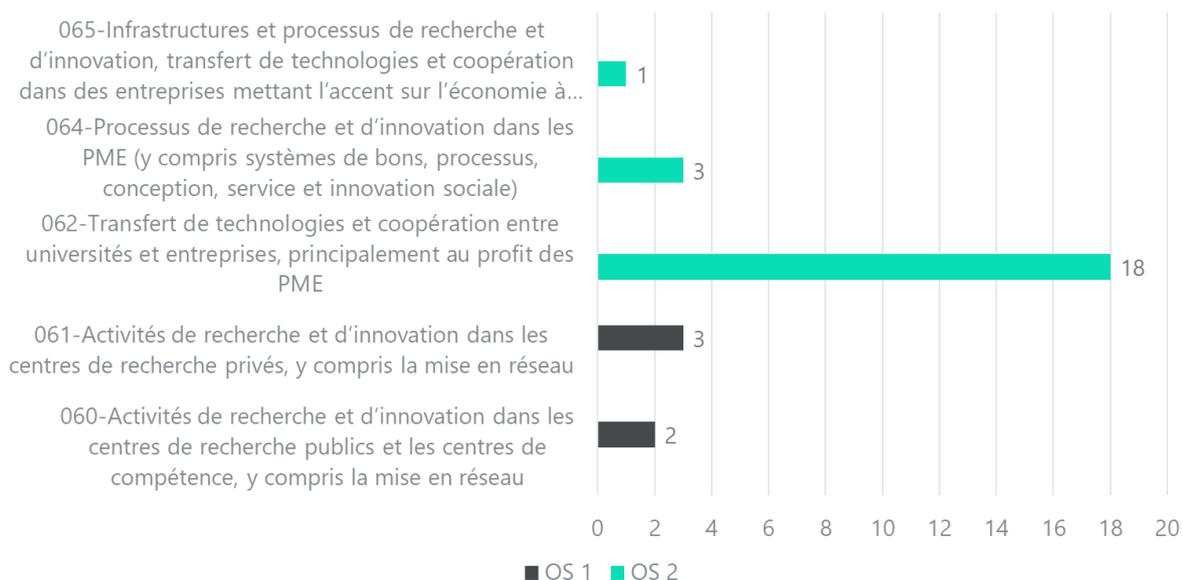


Sources : Extractions Synergie- CTE 2014-2020, en date du 20/08/2018- Traitements EDATER

Sur l'Axe 1 (cf. rappel de la stratégie page suivante), on relève une cohérence globale avec la stratégie du programme : les 2 OS de l'Axe 1 en faveur de l'Innovation couvrent les types d'opérations attendus dans le Programme (domaines d'intervention en lien avec le transfert de technologies, la mise en réseau des acteurs de la recherche, les activités de recherche, ...), bien que 2 DI de la stratégie n'apparaissent pas (DI 058 et 059 sur les infrastructures de recherche).

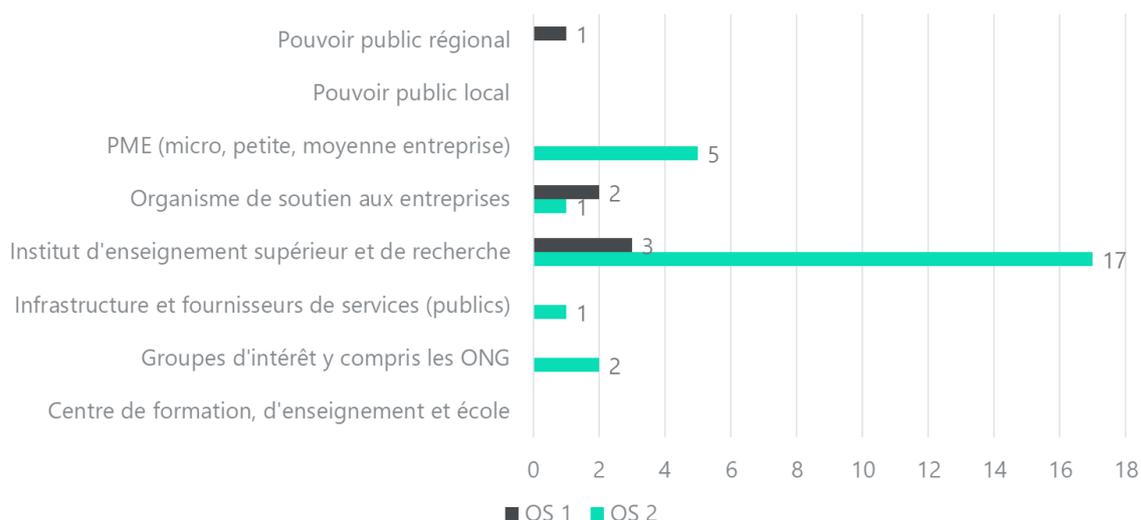
De même, le panel des bénéficiaires attendus est globalement couvert.

#### Axe 1-Répartition des opérations par Domaines d'intervention



Sources : Extractions Synergie- CTE 2014-2020, en date du 20/08/2018- Traitements EDATER

#### Axe 1-Répartition des porteurs de projets



Sources : Extractions Synergie- CTE 2014-2020, en date du 20/08/2018- Traitements EDATER

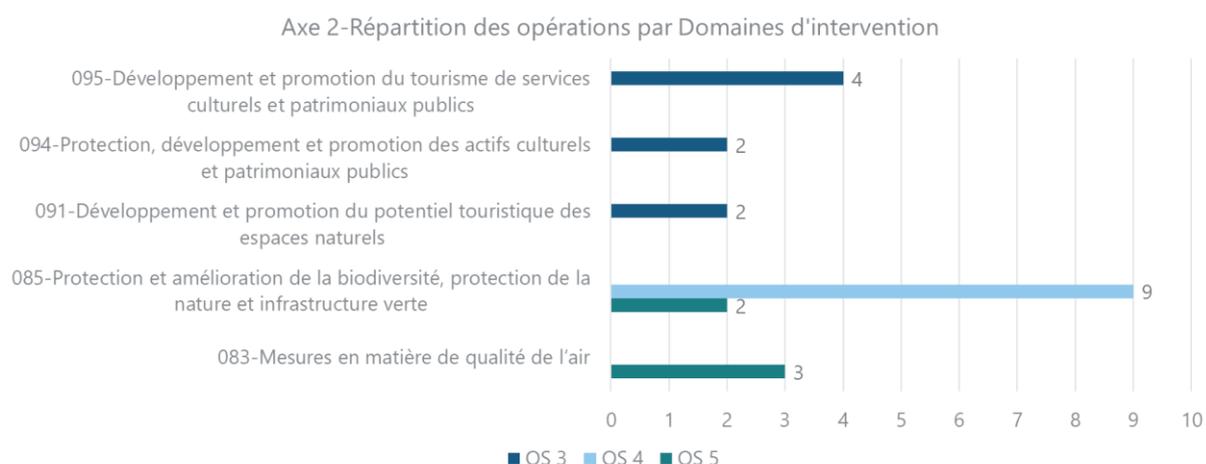
Rappel

				Stratégie du Programme Interreg France-Suisse 2014-2020	
				Opérations attendues	Bénéficiaires attendus
OS	Fonds	Contenu de l'objectif spécifique			
AXE 1	OS 1	FEDER	Augmenter et structurer les collaborations dans le domaine de la recherche et de l'innovation	Mise en réseau d'acteurs Mutualisation et investissements dans des équipements de recherche transfrontaliers	entreprises (dont PME), associations et fondations - clusters et pôles, centres techniques, pôles de compétitivité, incubateurs - organismes d'appui aux entreprises, agences économiques, chambres consulaires - autorités publiques, établissements publics - universités, centres de recherche
	OS 2	FEDER	Développer les innovations dans les domaines d'excellence du territoire	Projets de recherche collaboratifs Investissements immatériels Production de produits, procédés et services innovants Expérimentations, ...	entreprises (dont PME), associations et fondations - clusters et pôles, centres techniques, pôles de compétitivité, incubateurs - organismes d'appui aux entreprises, agences économiques, chambres consulaires - autorités publiques, établissements publics - universités, centres de recherche

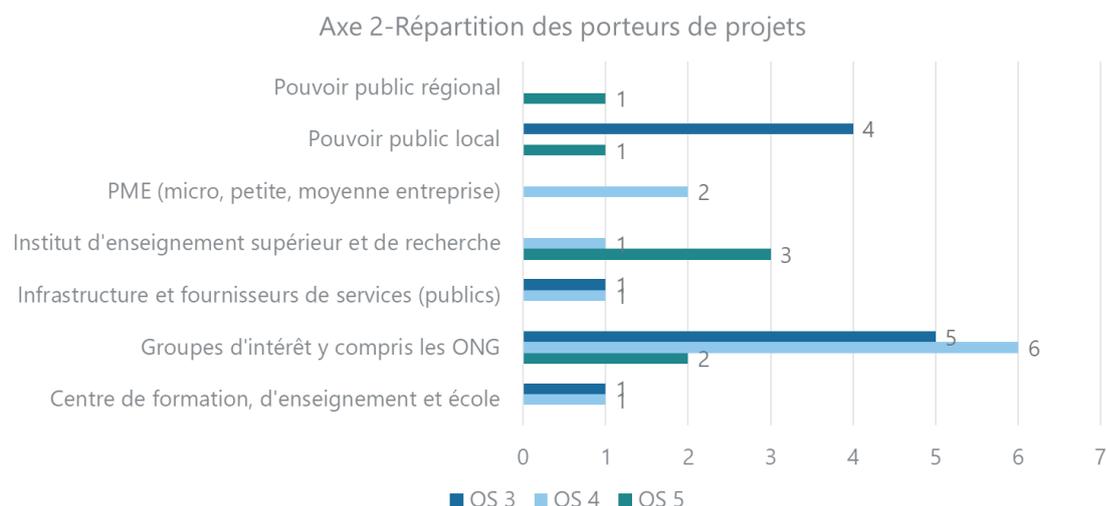
Sur l’Axe 2 (cf. rappel de la stratégie page suivante), on ne note pas d’incohérence majeure avec la stratégie du programme : les 3 OS de l’Axe 2-Patrimoine naturel et culturel couvrent les types d’opérations attendus dans le Programme (domaines d’intervention en lien avec les services touristiques culturels et patrimoniaux, la valorisation du patrimoine, la protection de la biodiversité et de la qualité de l’air, ...), bien qu’un DI n’apparaisse pas (090-Pistes cyclables et chemins piétonniers).

Une analyse qualitative des projets montre par ailleurs que de nombreuses actions de sensibilisation/éducation sont aussi réalisées.

Globalement, le panel des bénéficiaires attendus est couvert. Cependant, les acteurs publics n’apparaissent pas.



Sources : Extractions Synergie- CTE 2014-2020, en date du 20/08/2018- Traitements EDATER



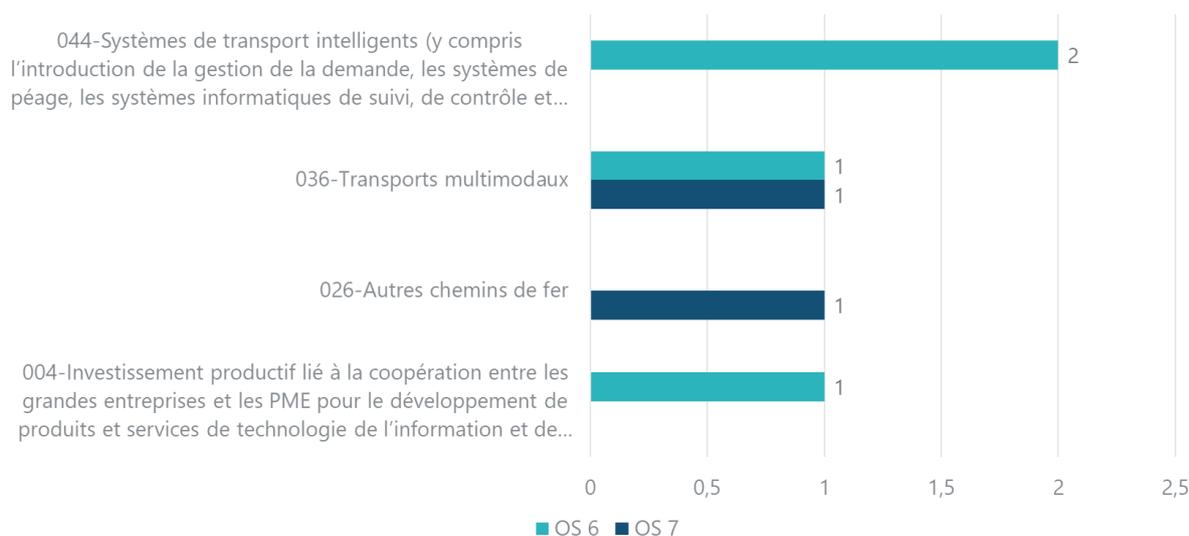
Sources : Extractions Synergie- CTE 2014-2020, en date du 20/08/2018- Traitements EDATER

Rappel	Stratégie du Programme Interreg France-Suisse 2014-2020				
	OS	Fonds	Contenu de l'objectif spécifique	Opérations attendues	Bénéficiaires attendus
AXE 2	OS 3	FEDER	Exploiter plus efficacement les opportunités touristiques et culturelles liées au patrimoine	Création de nouveaux produits touristiques liés au patrimoine Opérations de tourisme durable Actions de promotion, communication Services TIC Aménagement de sites touristiques naturels Mise en réseau d'acteurs Mutualisation et investissements dans des équipements Sensibilisation éducation	Groupement d'employeurs, coopérative d'activité et d'emploi - Collectivités territoriales, PNR / Pays / Territoires de projets/ EPCI - Chambres consulaires - Organismes et acteurs culturels, (industries culturelles et créatrices (ICC), EPCC, SARL pour les CDN...) - Associations - Organismes et acteurs touristiques - Entreprises, fondations - CRT, CDT - Etablissements publics d'enseignement supérieurs - Sociétés de production - Régies autonomes personnalisées (FRAC)
	OS 4	FEDER	Préserver et restaurer les écosystèmes fragilisés de l'espace transfrontalier	Connaissance du patrimoine environnemental Sensibilisation/éducation Préservation et restauration de milieux naturels remarquables	Collectivités et leurs regroupements, PNR / Pays / Etat / Syndicats (d'énergie...) - Etat - Etablissements publics - Chambres consulaires - Associations - Entreprises - Etablissements d'enseignement (CFA...) - Organismes de formation
	OS 5	FEDER	Structurer les démarches intégrées d'aménagement du territoire favorisant l'économie d'espace et la qualité de l'air	Aménagement du territoire pour limiter l'étalement urbain Démarches concertées pour diminuer la pollution de l'air	Collectivités territoriales et leurs groupements, GEC, GECT, GLCT - Etat - Associations, - Etablissement publics, établissements fonciers, - Organismes privés : agences d'urbanisme, ...

Sur l'Axe 3 (cf. rappel de la stratégie page suivante), il y a encore trop peu d'opérations pour développer les transports durables : les 2 OS de l'Axe 3-Transports durables couvrent les types d'opérations attendus dans le Programme (domaines d'intervention en lien avec les TIC appliqués aux transports, à la multimodalité, au réseau ferré, aux modes doux, ...), bien qu'un DI n'apparaisse pas (043-Infrastructures et promotion des transports urbains propre). Toutefois, avec 6 projets, les actions programmées restent très peu nombreuses aujourd'hui et insuffisantes pour répondre aux enjeux de mobilité de façon satisfaisante.

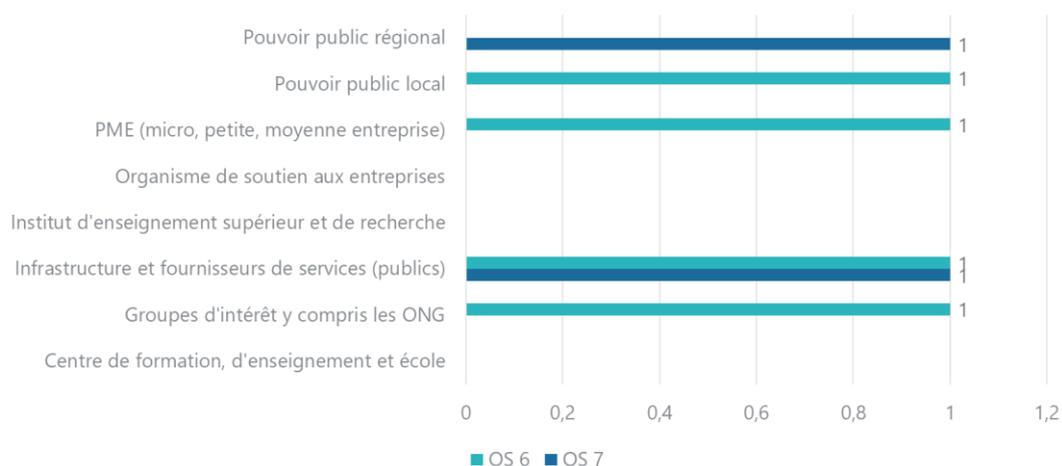
Globalement, le panel des bénéficiaires attendus est couvert.

Axe 3-Répartition des opérations par Domaines d'intervention



Sources : Extractions Synergie- CTE 2014-2020, en date du 20/08/2018- Traitements EDATER

Axe 3-Répartition des porteurs de projets



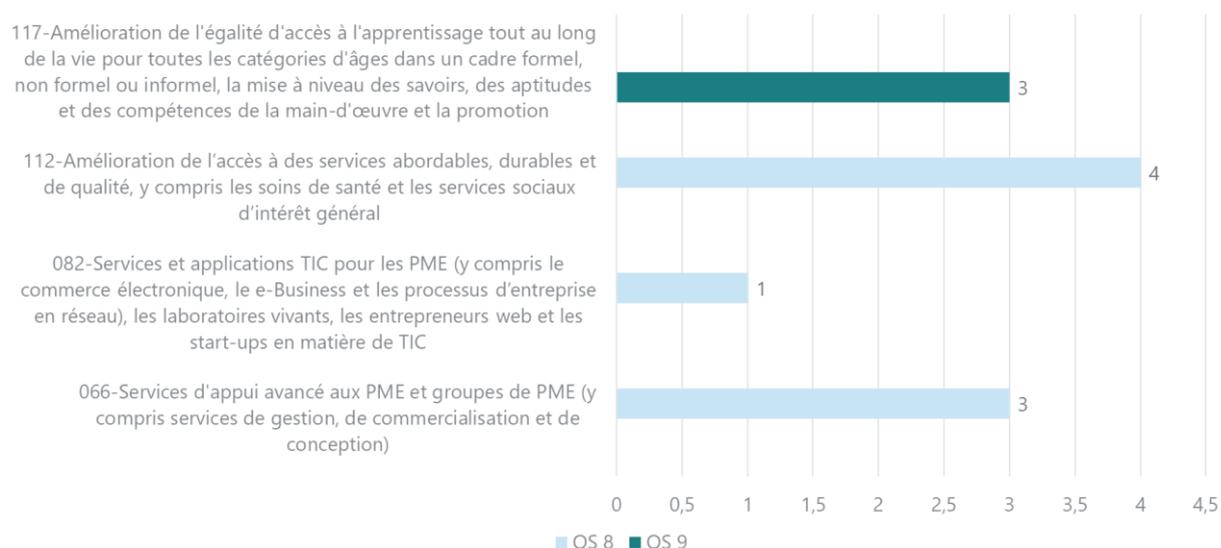
Sources : Extractions Synergie- CTE 2014-2020, en date du 20/08/2018- Traitements EDATER

Rappel	Stratégie du Programme Interreg France-Suisse 2014-2020				
	OS	Fonds	Contenu de l'objectif spécifique	Opérations attendues	Bénéficiaires attendus
AXE 3	OS 6	FEDER	Augmenter l'utilisation des moyens de transports durables pour les déplacements transfrontaliers	<p>Actions visant à rendre l'offre de transports durables plus facile à appréhender par le voyageur (information, TIC, promotion des modes doux, tarification services en gare, ...)</p> <p>Amélioration de l'accès aux transports faiblement émetteurs de CO2 (schémas stratégiques, études, organisation d'auto-partage, aménagement de liaisons douces, ...)</p>	<p>Associations, entreprises dont PME</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Collectivités et leurs groupements</li> <li>- Gestionnaires d'infrastructures</li> <li>- Autorités organisatrices de transports, syndicats en charge des transports</li> </ul>
	OS 7	FEDER	Augmenter l'efficacité du transport ferroviaire transfrontalier	<p>Modernisation et remise en service de lignes (études de modernisation et travaux)</p> <p>Investissements pour assurer la compatibilité des matériels et systèmes ferroviaires</p>	<p>Acteurs publics et privés du secteur des transports.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Collectivités et leurs groupements</li> <li>- Etablissements publics</li> <li>- Etat</li> <li>- Gestionnaires d'infrastructures</li> <li>- Autorités organisatrices de transports, syndicats en charge des transports</li> </ul>

Sur l’Axe 4 (cf. rappel de la stratégie page suivante), il y a des actions en faveur des services, mais peu d’opérations en faveur de l’emploi : les 2 OS de l’Axe 4 en faveur de l’Emploi couvrent les types d’opérations attendus dans le Programme (domaines d’intervention en lien avec l’égalité des chances, l’apprentissage, la formation, ...), bien que 2 DI n’apparaissent pas (DI 055 et 108 sur les infrastructures sociales et la modernisation des institutions liées au travail). On note toutefois une faible représentation des projets en faveur du développement des TIC au service de l’emploi.

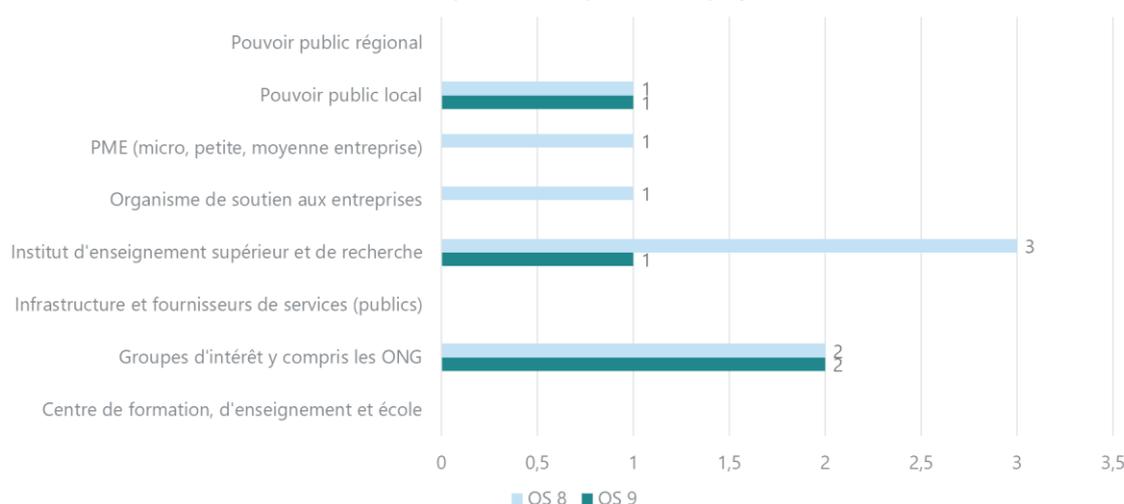
Le panel des bénéficiaires attendus est globalement couvert. Toutefois, on note une faible représentation des pouvoirs publics.

Axe 4-Répartition des opérations par Domaines d'intervention



Sources : Extractions Synergie- CTE 2014-2020, en date du 20/08/2018- Traitements EDATER

Axe 4-Répartition des porteurs de projets



Sources : Extractions Synergie- CTE 2014-2020, en date du 20/08/2018- Traitements EDATER

Rappel

			Stratégie du Programme Interreg France-Suisse 2014-2020		
	OS	Fonds	Contenu de l'objectif spécifique	Opérations attendues	Bénéficiaires attendus
AXE 4	OS 8	FEDER	Soutenir le développement de services de proximité dans l'objectif de favoriser l'activité économique	Création et développement de services à la population (analyse des besoins, mise en réseau des services à la personnes, mutualisation d'équipements, création de services, e-services, santé, ...) Création et développement de services aux entreprises (mise en réseau de services, assistance juridique, TIC, ESS, nouveaux services, ...)	Entreprises, associations, coopératives, organisations d'employeurs, regroupements d'entreprises, clusters, ... - Collectivités et leurs regroupements, établissements publics, - Etat - Organismes transfrontaliers publics - Chambres consulaires
	OS 9	FEDER	Mettre en œuvre des actions communes pour renforcer l'accès aux marchés de l'emploi	Meilleure connaissance réciproque du marché du travail (diagnostics, observatoires, mise en réseau transfrontalière, ...) Coopération dans le domaine de la formation et la gestion des ressources humaines	Organismes de formation et d'éducation - Services publics de l'emploi - Collectivités et leurs groupements - Entreprises, associations

## 2.11 Un contexte territorial qui a évolué depuis le lancement mais qui n'a pas impacté la pertinence de la stratégie d'intervention du programme France Suisse

**QE** Quelles évolutions a connu le territoire depuis le début de la programmation, et quelles ont été les évolutions sur les besoins de financements ? Dans quelle mesure le programme permet de répondre à cette évolution ? Quelle évolution de l'intervention peut être envisagée en réponse ?

Les différentes investigations réalisées et notamment les entretiens auprès de l'ensemble des partenaires du programme France Suisse, ont mis en exergue des évolutions de contexte (diminution du chômage en France, diffusion de la croissance suisse sur la zone frontalière côté français, enjeux environnementaux qui ont pris une place importante dans les politiques publiques, défis sociaux côté français, ...) mais on ne note pas une évolution majeure des besoins qui sont adressés à ce jour par le programme France Suisse. Par ailleurs la stratégie d'intervention est suffisamment large pour répondre à l'ensemble des besoins actuels et à une typologie d'enjeux diversifiés.

## 3 Recommandations

---

**Les recommandations ont été pensées en cohérence avec les points d'amélioration identifiés dans le cadre de l'évaluation.**

Par ailleurs, elles ont été pensées en s'appuyant sur **un retour d'expérience et l'identification de bonnes pratiques relevées au sein d'autres programme de coopération**. A ce titre, un travail de benchmark spécifique a été réalisé sur **le programme Grande Région** (Région Grand Est (Meurthe-et-Moselle, Meuse, Moselle) (FR) / Luxembourg (LU) / Wallonie (BE) / Rhénanie-Palatinat (nord) (DE) et Sarre (DE)) et **Rhin supérieur** (Région Grand Est (Haut-Rhin et Bas-Rhin) / Bade-Wurtemberg / Rhénanie-Palatinat (sud) (DE) / Suisse (Bâle-Ville, Bâle-Campagne, Jura, Soleure et Argovie)).

Les recommandations qui suivent doivent permettre d'alimenter la réflexion pour la préparation du prochain programme France Suisse pour la période 2021-2027.

Elles sont détaillées ci-après et organisées en quatre thèmes :

- Animation du programme
- Information et communication sur le programme
- Modalités de déploiement du programme
- Pilotage du programme

Rappelons que ces recommandations sont le fruit des travaux réalisés par l'équipe Edater et ne s'imposent pas à l'AG et aux partenaires du programme.

### 3.1 Recommandations N°1. Animation et communication

Comme démontré lors de l'évaluation de mise en œuvre, le programme soutient une majorité de porteurs de projets récurrents, et il semble persister une certaine difficulté à diversifier/renouveler les porteurs de projets. Mais ce sujet doit être traité en cohérence avec la stratégie du programme. En effet, si la stratégie du programme France Suisse se place dans une logique de continuité (stratégie d'intervention) pour la prochaine période de programmation, alors il sera difficile de complètement renouveler les porteurs de projets. Par exemple, sur les projets d'innovation, les universités resteront des porteurs de projets importants. Si la stratégie d'intervention vise de nouveaux objectifs et donc de nouveaux porteurs de projets alors il y aura de fait un renouvellement des porteurs de projets.

Quelle que soit la stratégie d'intervention du programme, il persiste un enjeu autour de l'émergence de projets et de l'accompagnement des porteurs. A ce titre, plusieurs évolutions pourraient être intégrées dans le cadre de la mise en œuvre du futur programme. C'est de notre point de vue une combinaison d'éléments qu'il conviendrait de déployer permettant de répondre à différents besoins/attentes :

- Nous proposons d'instaurer une approche combinée entre « Appel à Projet » et « fil de l'eau » pour assurer le déploiement du programme. Le « fil de l'eau » (via un ou des AAP permanents) serait à privilégier pour les axes/OS pour lesquels l'émergence et la sélectivité des projets ne pose pas de problème (exemple axe RDI), mais ici les critères de sélection devraient être renforcés (notamment sur la contribution aux objectifs du programme, le volet transfrontalier, ...). Les AAP seraient à privilégier sur les axes/OS pour lesquels l'émergence et la sélectivité des projets est plus complexe (exemple axe mobilité, patrimoine, développement économique, ...).
- Mais les « AAP » doivent être accompagnés d'actions d'animation et de communication pour être efficaces. L'AG, la CRI et les partenaires territoriaux doivent pouvoir mettre en place des actions d'information et d'animation des AAP en proximité pour présenter les opportunités de financement et identifier des porteurs de projets potentiels

Comme cela a été démontré lors de l'évaluation de mise en œuvre, l'accompagnement des porteurs de projets est une attente de ces derniers et constitue un facteur de dynamisation et de sécurisation (juridique et performance) de la programmation. Bien que cet accompagnement existe d'ores et déjà mais de manière différente, il conviendrait d'être précisé, harmonisé et proposé sur l'ensemble du territoire. Cela peut passer par plusieurs évolutions :

- Nommer dans chaque territoire (a minima niveau départemental ou cantonal), un chef de file chargé d'être le relais de proximité de l'AG et de la CRI. Ce chef de file pourrait avoir différentes missions :
  - Participer à l'écriture des AAP
  - Co-organiser avec l'AG et la CRI des actions d'information à destination des porteurs de projets potentiels (présentation des AAP, réunions de porteurs, présentation des résultats, ...) pour faire connaître le programme et les possibilités de financement
  - Accompagner les porteurs de projet pour le montage et la mise en œuvre de leurs projets (de l'idée à la clôture du projet). Ces chefs de file constitueraient une porte d'entrée des porteurs vers le programme. Les chefs de file seraient en relation permanente avec les équipes du Secrétariat Conjoint (SC) pour le suivi des projets identifiés et en cours de montage (un système d'information partagé pourrait être utile à ce titre).

- Assurer le relais des actions de communication au titre du programme
- L'AG et la CRI seraient chargées de construire les documents utiles et nécessaires aux chefs de file pour assurer leurs missions d'information et d'accompagnement : guide du porteur, supports de présentation du programmation, Vademecum, ...
- Pour les projets plus complexes, ou mobilisant une enveloppe de plus de 1M d'euros de FEDER, un accompagnement des porteurs de projets serait proposé par un référent au sein du SC (de l'émergence à la clôture du projet) en lien avec les Directions/Services thématiques pour apporter leurs expertises techniques. Le recours à de l'expertise technique externe pourrait être étudiée également au cas par cas.
- Par ailleurs, il pourrait être utile de s'appuyer sur les chefs de file dans les territoires pour être relais de la stratégie de communication du programme, qui contrairement à la programmation actuelle, en France, devrait être spécifique au programme Interreg France Suisse pour la prochaine période de programmation.

## 3.2 Recommandations N°2. Modalités de programmation

Concernant la sélection des projets, cela peut passer pour l'inscription dans le programme d'éléments plus précis, voire restrictifs, objectif stratégique par objectif stratégique, sur la nature des projets, des porteurs et des dépenses éligibles. Mais cela donne très peu de souplesse pour adapter les interventions du programme au contexte, à l'évolution des besoins, aux enjeux de performance, ... L'Appel à Projet constitue l'outil le plus adapté pour permettre la sélection des projets. Ceci d'autant plus que les AAP peuvent être ajustés/adaptés dans le temps pour répondre aux besoins de la programmation et du territoire. Le recours à des AAP évite d'inscrire des éléments trop précis dans le programme. Les AAP permettent d'inscrire de nombreux éléments visant la sélection et hiérarchisation des projets : impacts, dimension territoriale, contribution aux enjeux transfrontaliers, montants des investissements, nature de projets, ... et donnent une grande liberté à l'AG pour rédiger les AAP afin de contribuer le plus efficacement possible à la stratégie d'intervention du programme, tout en prenant en compte les spécificités de gestion de part et d'autre de la frontière.

Pour répondre efficacement aux besoins de sélection et hiérarchisation des projets, les AAP doivent être bien rédigés et « pensés » pour éviter d'être contre-productifs. Des AAP bien construits constituent des vecteurs de facilitation de la phase d'instruction des projets. L'AAP ayant vocation à remplacer la phase de pré-instruction des dossiers.

En lien avec ces éléments, nous préconisons de :

- Avoir recours à une mixité d'approches « AAP » (qui peuvent être thématiques, territoriales, impacts, ...) et du « fil de l'eau » (notamment via un AAP permanent ce qui permet d'appliquer les critères de sélection et de hiérarchisation inscrit dans l'AAP). Comme indiqué précédemment, le fil de l'eau peut être privilégié sur des axes sur lesquels l'émergence de projets est simple et le cadre d'intervention maîtrisé.
- Intégrer dans les AAP des éléments de sélection des projets sur leurs contributions à la performance des programmes
- Avoir recours à un appui pour la formalisation des premiers AAP (disposer d'un retour d'expérience d'autres services de l'AG ayant eu à lancer des AAP, ou d'autres AG de programmes de coopération ayant mis en œuvre des AAP sur la période 2014-2020, ...)
- Charger le SC de préparer les AAP, et le partenariat de les valider. Le SC aurait la charge, en lien avec les chefs de file des territoires, d'animer les AAP
- Selon les thématiques des AAP mettre en place un comité de sélection

Concernant l'organisation du SC, la mise en place des AAP pourrait amener à une spécialisation thématique et/ou territoriale de l'équipe, permettant d'assurer le suivi et la mise en œuvre des AAP et de la programmation, en lien avec les chefs de file.

Le recours aux AAP (notamment temporaires) permet de planifier le travail de l'équipe du SC et de répartir les charges de travail dans l'année en fonction du lancement de AAP et des autres activités prises en charge par le SC.

Dans le cadre du futur programme Interreg France Suisse, des AAP « permanents » pourraient être mis en place pour soutenir les projets collaboratifs de RDI entre les acteurs de la recherche, entreprises, structuration de filières, transition énergétique des entreprises, digitalisation, ...

Dans le cadre du futur programme Interreg France Suisse, des AAP « temporaires » pourraient être mis en place pour soutenir les projets le déploiement de plateformes technologiques, création de tiers lieux/fablabs, projets de e-éducation, projets de e-santé, projets de mobilité durable, ...

Des critères de sélection pourraient être intégrés aux AAP :

- La contribution (nature et intensité) des projets aux enjeux et besoins transfrontaliers
- La contribution (type et intensité) aux indicateurs de réalisation et résultats du programme et plus largement aux objectifs visés
- La contribution (moyens financiers, humains, techniques, ...) de l'ensemble des partenaires dans la réalisation des projets
- La réalisation physique géographique des projets garantissant une réalisation de part et d'autre de la frontière
- ...

La temporalité est un enjeu important pour lancer des AAP dès le début de la programmation pour lesquels :

- Les temps de réalisation de projets sont longs (par exemple volet mobilité)
- Les projets sont murs et les besoins pressants
- Les incidences en matière d'impact et d'engagements financiers sont importants
- ...

Les AAP doivent également être mobilisés pour suivre et accompagner la dynamique de programmation (préparation des revues financières, révision stratégique, ...)

Les AAP doivent être accompagnés et animés. Il conviendrait d'impliquer le SC et l'ensemble du partenariat pour organiser la diffusion/promotion des AAP (relais sur les supports de communication, organisation de réunions de présentation, ...)

### 3.3 Recommandations N°3. Instruction des dossiers

Le recours à des AAP, doit permettre de rappeler les enjeux transfrontaliers auxquels les projets « recherchés » sont censés contribuer/répondre. Dans le cadre de la rédaction des AAP, et plus spécifiquement sur les modalités de sélection des projets frontaliers, il conviendrait de rappeler qu'ils seront sélectionnés au regard de leurs contributions (plus ou moins intense) aux enjeux transfrontaliers (enjeux qui sont différents d'un axe à l'autre).

Par ailleurs, pour éviter que le caractère transfrontalier soit limité à la présence d'acteurs de part et d'autre de la frontière, il conviendrait d'analyser la contribution des différents partenaires à la réalisation du projet. Il serait également pertinent d'analyser le périmètre géographique de mise en œuvre du projet. Idéalement, les projets devraient avoir des réalisations physiques de part et d'autre de la frontière.

Au stade de la demande de subvention, le porteur pourrait être amené à renforcer (par rapport à ce qui est demandé actuellement) et/ou à justifier plus précisément, quelle que soit la typologie d'opération :

- La contribution (nature et intensité) du projet aux enjeux/besoins transfrontaliers
- La contribution (moyens financiers, humains, techniques, ...) de l'ensemble des partenaires dans la réalisation du projet
- La réalisation physique géographique du projet qui devrait pouvoir se faire de part et d'autre de la frontière

Comme indiqué précédemment, dans le cadre des AAP, il pourrait être pertinent de mettre en place des comités de sélection composé de personnes qualifiées et/ou d'experts. Il convient de ne pas systématiser ce type d'organisation pour ne pas alourdir le dispositif mais de le mettre en place pour des thématiques pour lesquelles l'analyse est « complexe » et nécessite des compétences techniques spécifiques.

### **Zoom sur le recours aux Appels à Projets :**

Les AAP sont des supports de mise en œuvre qui doivent être conçus pour servir la stratégie du programme et permettre d'atteindre les objectifs visés : enjeux transfrontaliers, développement territorial, performance et impacts des opérations, nature des projets/des porteurs, ...

Les AAP doivent être adaptés aux différentes phases de la programmation (démarrage, mi-parcours, fin de période, ...), construits en cohérence avec la dynamique de programmation (sur/sous programmation, sur/sous-performance, ...), des évolutions du contexte et des besoins du territoire.

Les AAP peuvent permettre également de :

- Contribuer au renouvellement des porteurs
- Faciliter l'émergence de projets et leurs accompagnements
- Donner encore plus de visibilité aux potentialités de soutien apportée par le programme
- Faciliter et sécuriser l'instruction et la gestion des projets
- Planifier les activités de gestion
- Faciliter le pilotage du programme

Cela nécessite que les AAP soient bien « pensés » et « rédigés » pour éviter d'être contre-productifs. La rédaction des AAP doit être précise et explicite. C'est sur cette base que doit se formaliser les grilles d'analyse des projets (notation) et donc la sélection des projets.

Par ailleurs, pour ne pas bloquer les dynamiques de projets, il peut être intéressant de combiner des AAP « permanents » (équivalent à du fil de l'eau) et des AAP « temporaires ». Les AAP temporaires sont plus adaptés lorsqu'il y a besoins de limiter le nombre de projets soutenus, de les comparer entre eux, de sécuriser une bonne répartition géographique des projets, de focaliser la programmation sur un enjeu, un territoire, pour répondre aux objectifs de la programmation, ...

Les AAP doivent être accompagnés d'actions/d'opérations de communication et d'animation pour garantir leur efficacité

Les AAP peuvent, pour sécuriser la sélection des projets, s'appuyer sur des Comités de Sélection (Exemple : pour analyser des projets nécessitant des expertises techniques importantes). Mais il ne faut pas les systématiser afin d'éviter d'alourdir le dispositif.

### **Le contenu « type » d'un AAP :**

- Le périmètre thématique couvert par l'AAP : axe / os / ... (le périmètre doit être cohérent avec l'architecture du programme)
- Les dates de l'AAP : date de lancement / date limite de dépôt (être précis sur les dates de dépôt : heure)
- Rappeler le contexte dans lequel est lancé l'AAP : contexte territorial, stratégie et objectifs du programme, les objectifs visés à travers l'AAP, le cadre réglementaire, ...
- Présentation détaillée de l'AAP :
  - Le périmètre de l'AAP : périmètre thématique et/ou territorial
  - Le budget alloué à l'AAP
  - Les changements attendus des projets retenus
  - Les structures éligibles à l'AAP (ne pas hésiter à indiquer les structures qui à a contrario ne sont pas éligibles à l'AAP)
  - Les actions éligibles à l'AAP
  - La nature des dépenses éligibles à l'AAP
  - Les modalités de participations financières EU : Taux d'intervention, seuil et/ou plafond, montant minimal de CT, ...
- La période de réalisation visée des projets retenus
- Eligibilité géographique
- Détails des modalités de réponse à l'appel à projet
- Modalités de soumission des candidatures
- Rappel de la date de remise
- Cadre de réponse si nécessaire
- Principe de sélection des projets
- Principes directeurs : qualité du dossier, aspect innovant, principes horizontaux, ...
- Critères d'appréciation : contribution aux résultats, coût, ...
- Obligations de publicité
- Contact et assistance pour les candidats
- Annexes

### 3.4 Recommandations N°4. Approches territoriales intégrées (ATI)

Dans le cadre de la programmation 2021-2027 et de la stratégie d'intervention du futur programme France Suisse, des enjeux territoriaux plus spécifiques pourraient être traités via les approches territorialisées notamment pour traiter des enjeux et des besoins sur le thème du développement économique, culturel et patrimonial.

Il pourrait être pertinent de proposer dans la logique d'intervention du futur programme un volet consacré au développement territorial. De la même manière que pour les autres thèmes, ce volet pourrait être mis en place via des AAP spécifiques en lien avec les différents axes du futur programme.

Il convient d'être attentif à la cohérence d'intervention, notamment côté France, avec les autres programmes régionaux FEDER et FEADER qui traiteront de manière plus spécifique le volet territorial urbain et rural.

C'est un outil intéressant pour renforcer le caractère transfrontalier des dynamiques et projets dans le cadre du programme France - Suisse

En pratique, dans le cadre du programme Interreg France-Suisse 2021-2027, il pourrait être demandé à des organisations territoriales transfrontalières (regroupement de structures) de présenter une stratégie territoriale intégrée présentant leurs enjeux et leurs projets pour la période 2021-2027. Au regard des premières orientations stratégiques, les thèmes suivants pourraient être intégrés au sein des démarches ATI :

- Projets de E-Administration (OP1)
- Projets de développement touristique (OP2 voire OP5)
- Projets liés au changement climatique dans le développement territorial (OP2 voire OP5)
- Projets de prévention des risques (OP2)
- Projets de gestion et préservation de la biodiversité (OP2)
- Projets de mobilité (OP3)
- Projets de développement culturel et patrimonial (OP 5)
- Projets de développement social (actions d'association permettant de renforcer les liens entre la population : OP5)
- Projets liés au développement de services de proximité à la population (OP5)

C'est une première fois pour le programme France-Suisse donc nous préconisons de ne pas intégrer trop de thèmes dans les ATI, ni d'allouer une enveloppe financière trop importante aux ATI. Par ailleurs, il semble nécessaire que l'AG/le SC/la CRI « gardent » la main sur l'instruction et la gestion des projets issus des ATI (sécurisation de la programmation).

La démarche ATI pourrait nécessiter en amont que soit organisé un AAP pour sélectionner les ATI (selon des modalités similaires à la démarche LEADER sur le FEADER). Seuls les ATI retenus pourraient être bénéficiaires des fonds EU.

Pour la mise en œuvre, l'AG/la CRI peuvent, sur la base des ATI qui seraient sélectionnées, « sanctuariser » une partie de la maquette aux ATI. Ils peuvent confier ou pas la gestion des fonds alloués. S'il n'y a pas de gestion des fonds les ATI assurent la sélection des projets en cohérence avec la stratégie présentée et l'AG/le SC/la CRI assurent l'instruction des demandes de financements.

Comme cela a déjà été mentionné, la mise en place d'une approche territoriale plus marquée pourrait nécessiter de spécialiser par territoire l'équipe du SC. Chaque membre de l'équipe du SC serait un référent territorial.

### **Retour d'expérience d'ATI dans les programmes Interreg 2014-2020 :**

#### Le cas du Programme ALCOTRA : les plans intégrés territoriaux (PITER)

Les **plans intégrés territoriaux** (PITER) sont constitués d'un ensemble de projets simples organisés autour de plusieurs thématiques dans le cadre d'un territoire transfrontalier spécifique. Sur la base de la définition préalable d'une stratégie commune, l'objectif principal des PITER est le développement économique, social et environnemental d'un territoire transfrontalier. Il a pour but également d'accroître l'efficacité des interventions, ainsi que l'intensité et la qualité de la coopération à travers l'élargissement du dialogue et la création de réseaux stables entre différents acteurs.

Un même PITER **peut contenir au maximum 5 projets** : un projet de coordination et de communication et quatre projets thématiques. Chaque PITER a une durée de mise en œuvre de quatre ans (de l'approbation de la stratégie à la clôture du dernier projet).

Les **PITER sont pluri-thématiques**. Ils **peuvent s'inscrire dans les différents axes et objectifs spécifiques du programme**.

Les **PITER sont organisés autour d'un coordinateur choisi parmi les partenaires dont le nombre est limité à 10**.

Le territoire du PITER appartient à des unités territoriales de niveau NUTS III frontaliers contiguës. Pour l'Italie, il s'agit de la Région Autonome Vallée d'Aoste, de la Métropole de Turin et des Provinces de Cuneo et Imperia ; Pour la France, les Départements de Haute-Savoie, Savoie, Hautes-Alpes, Alpes de Haute-Provence et Alpes-Maritimes.

Chaque **PITER se déroule sur un territoire formé au maximum de trois unités territoriales (départements/provinces) contiguës**. La possibilité d'un élargissement à un territoire plus étendu et éventuellement non contigu sera vérifiée au cas par cas et devra être dûment justifiée. Les bénéficiaires doivent être situés dans ces mêmes territoires.

Les PITER se sont formalisés sous la forme d'ITI (Investissements Territoriaux Intégrés)

Système de conventionnement entre l'AG et les PITER (ITI)

### 3.5 Recommandations N°5. Pilotage et évaluation

- Mettre en place un dispositif d'évaluation/monitoring en continu du programme : cohérence de la stratégie, principes de mise en œuvre, réalisations et résultats
- Construire un tableau de bord partagé entre AG et CRI, ce qui signifie de disposer d'un référentiel d'indicateurs communs
- Organiser le suivi, le pilotage et l'animation du programme selon une approche performance (financière, réalisations et résultats). Ce qui doit inciter en continu à ajuster les principes de mise en œuvre pour sécuriser la performance de la programmation.
- Construire un document de présentation du référentiel d'indicateurs à destination des porteurs de projets mais également à destination des points de contact

## 4 Annexes

---

### 4.1 Liste des entretiens réalisés dans le cadre de la présente évaluation

#### **Entretiens auprès des responsables et gestionnaires de l'AG**

- **Entretien** : OLEKSY Anne-Marie (Directrice Europe et RI) et THOZET Cécile (Directrice adjointe DERI)
- **Entretien** : CHAPPAZ Amélie (Cheffe du service appui transversal), Stéphane VUILLEMIN-MOREL (Chargée de suivi)
- **Entretien** : MAGONI Nadia et VERLEYE Maryline (Chargées de communication)
- **Entretien** : Secrétariat Conjoint : Aurélie GOUGET, Sara POUPART, Kadra CHARPIOT, Clémence DUFFET, Danièle MEDJALDI-MICHEAU, Corinne HALLIEZ
- **Entretien** : HILAND Hervé (Chef du service Interreg)

#### **Entretien auprès de la CRI**

- **Entretien** : GASSER Mireille (Directrice), COUSSOT Laure (Chargée de mission) et QUADRONI Norman

#### **Entretiens auprès des partenaires suisses**

- **Entretien** : MARADAN Kim (Canton de Berne)
- **Entretien** : GRUBER Véronique (Canton de Fribourg)
- **Entretien** : VIREDAZ Gian-Valentino (Canton de Neuchâtel)
- **Entretien** : GROJEAN Ismaël (République et Canton du Valais)
- **Entretien** : ZUFFEREY Norbert (Canton de Vaud)
- **Entretien** : BOLZANI Enrico (République et Canton de Genève)
- **Entretien** : BERDAT Stéphane République et Canton du Jura

#### **Entretiens auprès des partenaires français**

- **Entretien** : GASTALDI Marie (Conseil départemental de Haute Savoie)
- **Entretien** : BETTU Brigitte et FUNAZZI Christine (Conseil départemental de l'Ain)
- **Entretien** : BELLUCCI Christophe et JANNIN Laurence (Conseil départemental du Doubs)
- **Entretien** : LOPEZ Alexa (Conseil départemental du Jura)
- **Entretien** : BRAND Michel et MONNIOT Nathalie (Conseil départemental du Territoire de Belfort)
- **Entretien** : GADOUX Evelyne et GUÉTAZ Sylvain (Région Auvergne-Rhône-Alpes)
- **Entretien** : GUILLABERT Anne (SGAR Auvergne Rhône Alpes)
- **Entretien** : BRUNET Thierry (SGAR Bourgogne-Franche-Comté)

## 4.2 Guide utilisé pour les entretiens

Thématique	Thématique 1 : Pertinence des actions d'animation et de communication
Question évaluative	<p><b>QE 1. Dans quelle mesure les actions d'animation du programme ont permis de favoriser la programmation des dossiers, le renouvellement des porteurs de projets et la diversification des structures bénéficiaires ?</b></p>
Questions à poser	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Dans quelle mesure les actions d'animation du programme ont permis de favoriser la programmation des dossiers ? Avez-vous constaté un dépôt de candidature plus important suite à ces actions ?</li> <li>2. Dans quelle mesure les actions d'animation du programme ont permis de favoriser le renouvellement des porteurs de projets ? Avez-vous constaté un renouvellement des porteurs de projets sur un ou plusieurs territoires particuliers ?</li> <li>3. Comment jugez-vous la qualité des actions et supports d'animation réalisées ?</li> <li>4. Jugez-vous ces actions d'animation pertinentes pour répondre aux besoins des porteurs de projets ? A la dynamique de programmation ? A la dynamique de projets ?</li> <li>5. Estimez-vous que les différentes actions d'animation mises en œuvre par l'ensemble des partenaires du programme sont complémentaires / lisibles / coordonnées ?</li> <li>6. Quelles ont été les principales difficultés rencontrées lors de la mise en œuvre des actions d'animation ?</li> <li>7. Quels seraient, selon-vous, les leviers d'amélioration en matière d'information / communication ?</li> <li>8. Comment jugez-vous la qualité des actions et supports de communication réalisés ?</li> <li>9. Quels outils de communication / d'animation avez-vous utiliser ?</li> <li>10. Jugez-vous ces actions de communication pertinentes pour répondre aux besoins des porteurs de projets ? À la dynamique de programmation ? À la dynamique de projets ?</li> <li>11. Estimez-vous que les différentes actions de communication mises en œuvre par l'ensemble des partenaires du programme sont complémentaires / lisibles / coordonnées ?</li> <li>12. Quelles ont été les principales difficultés rencontrées lors la mise en œuvre des actions de communication ?</li> <li>13. Quelles seraient les évolutions à apporter ?</li> <li>14. Avez-vous eu des avis / commentaires des participants à ces actions d'animation / de communication ? Etaient-ils positifs ? Si non qu'est ce qui été reproché ?</li> </ol>

	15. Dans quelle mesure les actions d'animation du programme ont permis de favoriser la diversification des structures bénéficiaires ?
<b>Question évaluative</b>	<b>QE 2. Dans quelle mesure les projets soutenus sont-ils représentatifs du vivier potentiel de projets (location, porteurs, typologies) ?</b>
<b>Question à poser</b>	<p>1. D'après vous les types de projets soutenus sont-ils représentatifs du vivier potentiel des projets identifiés préalablement lors de la construction du programme ?</p> <p>2. Y-a-t-il une représentativité géographique ou certaines zones n'ont pas été couvertes ? Si oui, pourquoi ? Est-ce un problème de communication, d'identification des besoins etc. ?</p> <p>3. Y a-t-il une représentativité au niveau des porteurs de projets ? Est-ce que l'ensemble des catégories des bénéficiaires potentiels ont eu accès au fonds ? Si non pourquoi ? Est-ce un problème de communication ou d'identification des besoins etc. ?</p> <p>4. L'égalité homme femme est-elle respectée ? Selon-vous, est-ce que les actions de communication et d'animation sont orientées suffisamment vers cet objectif ?</p>
<b>Thématique</b>	<b>Thématique 2 : Efficacité de la mise en œuvre et gestion de la fin de la maquette</b>
<b>Question évaluative</b>	<b>QE 3. Quels sont les freins à la mise en œuvre et les marges de progression sur l'instruction des projets ?</b>
<b>Question à poser</b>	<p>1. Selon-vous, quels sont les freins à la mise en œuvre sur l'instruction des projets ?</p> <p>2. Au regard de l'ensemble du circuit de gestion, quelles sont pour vous les étapes qui fonctionnent le mieux et celles qui fonctionnent le moins bien ? Pourquoi ? quelles pourraient être les marges de progression sur l'instruction des projets ? Quels seraient les leviers d'amélioration ?</p> <p>3. Comment jugez-vous que les différences "France / Suisse" impactent le circuit de gestion du programme ? Comment pourrait-on y pallier ?</p> <p>4. Jugez-vous les modalités et les pratiques de gouvernance efficaces ? Quels sont pour vous les points de faiblesse ? Comment les améliorer ?</p>
<b>Question évaluative</b>	<b>QE 4. Quels sont les freins à la mise en œuvre et les marges de progression sur le suivi et la fiabilisation du renseignement des indicateurs (système de suivi et de pilotage) ?</b>
<b>Question à poser</b>	<p>1. Selon vous, quels sont les freins à la mise en œuvre sur le suivi et la fiabilisation du renseignement des indicateurs (système de suivi et de pilotage) ?</p> <p>2. Jugez-vous / disposez-vous des outils/ informations nécessaires et</p>

	<p>suffisante au suivi et/ou au pilotage du programme ?</p> <p>3. Les Services Instructeurs ont-ils reçu une formation spécifique au remplissage / calcul des indicateurs ?</p> <p>4. A quel moment collectez-vous les données nécessaires aux calculs des indicateurs ? Au dépôt ? À la demande de paiement ? Au solde ?</p> <p>5. Les projets soutenus sont-ils en lien avec les indicateurs inscrits au plan des indicateurs ? Si non, pourquoi ? Comment y remédier ?</p> <p>6. Quels sont les marges de progression sur le suivi et la fiabilisation du renseignement des indicateurs (système de suivi et de pilotage) ?</p>
<b>Question évaluative</b>	<b>QE 5. Quels sont les freins à la mise en œuvre et les marges de progression relatifs aux choix / modalités de déploiement du programme (fil de l'eau vs appel à projets, ...) ?</b>
<b>Question à poser</b>	<p>1. Quels sont les freins à la mise en œuvre relatifs aux choix / modalités de déploiement du programme (fil de l'eau vs appel à projets, ...) ?</p> <p>2. Estimez-vous que les modalités de déploiement du programme sont adaptées ? Pensez-vous qu'ils permettent une programmation dynamique, sécurisée et performante ?</p> <p>3. En tant que Partenaire, considérez-vous que le déploiement du Programme Interreg au fil de l'eau est adapté à vos besoins ? Si non, quels sont les principaux freins que vous avez pu identifier ?</p> <p>4. Préférez-vous qu'il y ait des appels à projets ?</p> <p>5. Quels seraient, selon vous, les leviers d'amélioration éventuels concernant ces modalités de déploiement ?</p>
<b>Question évaluative</b>	<b>QE 6. Quels sont les freins / obstacles qui expliquent les niveaux de programmation notamment pour les axes les moins "avancés" ? Quels pourraient être les freins / obstacles pour les prochaines programmations ?</b>
<b>Question à poser</b>	<p>1. Selon vous, quels sont les freins / obstacles qui expliquent les niveaux de programmation notamment pour les axes les moins "avancés" (Axe 3 et 4) ?</p> <p>2. Quelles analyses et interprétations faites-vous de la programmation actuelle du programme ?</p> <p>3. Percevez-vous des risques pour la fin de programmation ? Pour le Post-2020 ?</p> <p>4. Concernant les Axes 3 et 4, s'agit-il d'un problème de mise en œuvre ? De difficulté à trouver des bénéficiaires ? ...</p>
<b>Question évaluative</b>	<b>QE 7. Plus spécifiquement sur l'OS 9 de l'AXE 4, quels freins / obstacles qui expliquent le taux de programmation actuel ? Et quels sont les risques à venir et/ou prévisibles ?</b>

<b>Question à poser</b>	<p>1. Quels freins / obstacles expliquent le taux de programmation actuel de l'Axe 4 et plus spécifiquement sur l'OS9 ? Est-ce un problème d'identification de partenaires pouvant mettre œuvre des actions communes ?</p> <p>2. Selon-vous, quels sont les risques à venir et/ou prévisibles ?</p> <p>3. Quelles pourraient être les leviers permettant une fin de programmation optimale ?</p>
<b>Question évaluative</b>	<b>QE 8. Plus spécifiquement sur l'OS6 de l'Axe 3, quels les freins / obstacles qui expliquent le taux de programmation actuel ? Et quels sont les risques à venir et/ou prévisibles ?</b>
<b>Question à poser</b>	<p>1. Quels les freins / obstacles expliquent le taux de programmation actuel de l'Axe 3 et plus spécifiquement sur l'OS6 ?</p> <p>2. Selon-vous, quels sont les risques à venir et/ou prévisibles ?</p> <p>3. Quelles pourraient être les leviers permettant une fin de programmation optimale ?</p>
<b>Question évaluative</b>	<b>QE 9. Dans quelle mesure le programme répond aux besoins spécifiques des territoires ? Quels sont les principales difficultés rencontrées à ce jour ?</b>
<b>Question à poser</b>	<p>1. Selon vous, le programme répond-il aux besoins spécifiques des territoires ? Suffisamment ?</p> <p>2. Avez-vous rencontré des difficultés ? Si oui lesquelles et comment pourrait-on y pallier ?</p>
<b>Thématique</b>	<b>Thématique 3 : Examen du cadre de performance</b>
<b>Question évaluative</b>	<b>QE 10. Dans quelle mesure la dynamique de programmation va permettre d'atteindre les valeurs intermédiaires du cadre de performance ? Comment explique-t-on le niveau d'atteinte des valeurs intermédiaires ? Quelles sont les perspectives pour l'atteinte des valeurs cibles ?</b>
<b>Question à poser</b>	<p>1. Selon vous, dans quelle mesure la dynamique de programmation va permettre d'atteindre les valeurs intermédiaires du cadre de performance ?</p> <p>2. Comment explique-t-on le niveau d'atteinte des valeurs intermédiaires ?</p> <p>3. Comment jugez-vous les performances (réalisations et résultats) du programme ? Comment les expliquez-vous ?</p> <p>4. Au regard du stock et vivier de projets disponibles, quelles sont, selon-vous, les perspectives pour l'atteinte des valeurs cibles ? Jugez-vous qu'il y a des risques pour la fin de la programmation ?</p>
<b>Question évaluative</b>	<b>QE 11. Quels sont les risques identifiés et comment y pallier ?</b>

<b>Question à poser</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Avez-vous pu identifier des risques potentiels pouvant impacter l'atteinte des valeurs cibles des indicateurs du cadre de performance ?</li> <li>2. Avez-vous entamer une réflexion sur les possibilités permettant de pallier ces problèmes ?</li> </ol>
<b>Question évaluative</b>	<b>QE 12. Dans quelle mesure la contribution des projets soutenus est-elle suffisante, cohérente pour répondre aux objectifs de performance du programme ?</b>
<b>Question à poser</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Selon-vous, dans quelle mesure la contribution des projets soutenus est suffisante pour répondre aux objectifs de performance du programme ?</li> <li>2. Dans quelle mesure la contribution des projets soutenus est-elle cohérente pour répondre aux objectifs de performance du programme ? Pourrait-on obtenir de meilleurs résultats ? Et si oui comment ? Et sur quels aspects ?</li> <li>3. Les résultats obtenus / observés vous semblent-ils cohérents avec ceux initialement recherchés par le programme, pour chacun des axes ?</li> <li>4. Selon-vous, les résultats sont-ils cohérents avec la dynamique du territoire et les besoins des porteurs de projets ? Pourquoi ?</li> <li>5. Comment faire différemment en vue de la prochaine programmation ?</li> </ol>
<b>Thématique</b>	<b>Thématique 4 : Cohérence et pertinence du programme</b>
<b>Question évaluative</b>	<b>QE 13. Dans quelle mesure le programme est-il cohérent avec les autres PO FEDER régionaux, la Nouvelle Politique Régionale suisse, la Stratégie de l'Union européenne pour la région alpine (Suera) ? (cohérence externe)</b>
<b>Question à poser</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Selon-vous, dans quelle mesure le programme est-il cohérent avec les autres PO FEDER régionaux ? Quels sont les points de convergences et les liens entre le PO INTERREG / PO BFC / PO AURA et s'inscrit bien dans les cadres réglementaires français et suisses ?</li> <li>2. Selon-vous, le programme est-il cohérent avec la Nouvelle Politique Régionale suisse ? Si non, quels sont les points de blocages ?</li> <li>3. Orientez-vous certains porteurs de projets vers d'autres fonds ? Ou vers d'autres programmes régionaux ?</li> <li>4. Quelle est, selon-vous, la spécificité du Programme de coopération Interreg France-Suisse par rapport à d'autres sources de financement ?</li> <li>5. Selon-vous, le programme est-il cohérent avec la Stratégie de l'Union européenne pour la région alpine (Suera) ? (cohérence externe)</li> </ol>
<b>Question évaluative</b>	<b>QE 14. Dans quelle mesure les projets sont-ils cohérents avec la</b>

	<b>stratégie du programme ? (cohérence interne)</b>
<b>Question à poser</b>	<p>1. Selon vous, les projets répondent-ils à la stratégie du programme ?</p> <p>2. Avez-vous pu identifier des projets qui ne sont pas directement en lien / voire très éloigné de la stratégie du programme ? Si oui lesquels ?</p> <p>3. Est-ce que certains objectifs ou enjeux n'ont pas été traités selon vous ?</p>
<b>Question évaluative</b>	<b>QE 15. Dans quelle mesure les projets programmés permettent-ils une couverture équilibré du territoire couvert par le programme ?</b>
<b>Question à poser</b>	<p>1. Selon vous, les projets programmés permettent-ils de couvrir équitablement l'ensemble du territoire du programme ? Si non, avez-vous pu identifier des zones géographiques non couvert par le programme ?</p> <p>2. Quelles sont selon vous les raisons de l'existence de ces zones blanches ?</p> <p>3. Quels pourraient être selon-vous les leviers d'actions permettant de couvrir équitablement la totalité du territoire ?</p>
<b>Question évaluative</b>	<b>QE 16. Quelles évolutions a connu le territoire depuis le début de la programmation, et qu'elles ont été les évolutions sur les besoins de financements ? Dans quelle mesure le programme permet de répondre à cette évolution ? Quelle évolution de l'intervention peut être envisagée en réponse ?</b>
	<p>1. Avez-vous constaté des évolutions sur le territoire depuis le début de la programmation ? Si oui lesquelles ?</p> <p>2. Avez-vous identifié une évolution portant sur les besoins de financements ? Si oui lesquelles ?</p> <p>3. Avez-vous identifié de nouveaux besoins ? Notamment pour la prochaine programmation ?</p> <p>4. Si oui, dans quelle mesure le programme permet déjà de répondre à ces évolutions ?</p> <p>5. Selon-vous, quelle évolution de l'intervention peut être envisagée en réponse à ces nouveaux besoins ?</p>

### 4.3 Enquête « bénéficiaires »

Les investigations réalisées auprès des bénéficiaires permettent d'apporter un autre regard sur les atouts, freins et problématiques de mise en œuvre du programme.

Par ailleurs, l'intégration d'analyses issues d'une remontée des bénéficiaires permet de réaliser une vraie triangulation des analyses et de disposer du point de vue de tous les acteurs, intégrant leurs contraintes spécifiques. En effet, les contraintes internes de l'AG peuvent impacter négativement le processus de mise en œuvre, vis-à-vis des porteurs de projets, sans qu'elle puisse y remédier et donc ne pas considérer cela comme un point faible.

#### **1. Enquête auprès des bénéficiaires du programme Interreg**

Il s'agissait de comprendre :

- Comment ils jugent les principes de mise en œuvre, d'animation, d'information, d'accompagnement, ... du programme ?
- Dans quelles mesures le programme répond à leurs besoins ?
- Quelles sont leurs principales difficultés rencontrées dans le soutien obtenu du programme Interreg ?
- Quels sont leurs besoins et attentes quant à des évolutions des principes de mise en œuvre, d'intervention du programme ?
- Dans quelle mesure le programme Interreg est attractif vis-à-vis d'autres programmes et/ou supports de financement de projets ?

L'ensemble des questions posées sont présentées ci-après « Grille - Questionnaire Enquête bénéficiaire ».

## GRILLE : Questionnaire – Enquête Bénéficiaire

La grille ci-dessous sera mise en forme et retranscrite sur notre logiciel d'enquête en ligne Sphinx. Nous vous donnerons un accès pour vous permettre de visualiser et valider le format de l'enquête. Les éléments ci-dessous présentent l'ensemble des données qui seront collectées auprès des bénéficiaires.

### Enquête auprès des bénéficiaires du Programme de coopération Interreg France-Suisse 2014-2020 (PC IFS)

Mme..., M..., en tant que porteur de projet et chef de file, vous avez bénéficié d'une aide financière au titre du **Programme de coopération Interreg France-Suisse** sur la période 2014-2020 pour le projet "intitulé", "ACRONYME", "Numéro de dossier (réf SYNERGIE)", "Typo d'opération"

Catégorie	Code QE	Question évaluative	QUESTIONS de l'ENQUETE
Identification du porteur de projet	/	/	<p><b>Nom de votre structure (bénéficiaire de l'aide) :</b> ...</p> <p><b>Localisation de votre structure :</b> France / Suisse</p> <p><b>Quel type de structure représentez-vous?</b>            Un organisme ou un centre de recherche; une entreprise ; une association ; une structure de conseil; un cluster/pôle de compétitivité; un établissement/professionnel de santé; une université/établissement de formation; une organisation professionnelle ; un groupement d'employeurs/coopérative d'activité et d'emploi; un acteur public (Etat, collectivités territoriales, chambres consulaires, PNR, ...); un gestionnaire d'infrastructures de transport/autorité organisatrice de transports/syndicat en charge des transports ; un organisme/acteur touristique; un organisme/acteur culturel; autre (précisez)</p> <p><b>Votre structure a-t-elle déjà bénéficié d'une aide du Programme de coopération Interreg sur la période 2007-2013?</b>            Oui/Non            Précisez la nature du projet soutenu en 2007-2013 : ...            Précisez le montant de FEDER obtenu (€) : ...            Précisez l'Axe du programme 2007-2013 auquel le projet était rattaché : Axe 1-Economie, Innovation, formation / Axe2-Aménagement-transport-environnement / Axe 3-Qualité de vie, attractivité, services</p> <p><b>Sur la période 2014-2020, êtes-vous bénéficiaire du Programme Interreg France-Suisse pour plusieurs projets?</b>            Oui / Non</p> <p><b>Si oui, pour combien de projets?</b>            ...</p> <p><b>Si oui, quel est l'intitulé des différents projets?</b>            Projet 1... /projet 2 ... /projet 3...</p>

<p>Pertinence des actions d'animation et de communication</p>	<p>QE1.</p>	<p><b>Comment avez-vous connu le programme de coopération Interreg France Suisse ?</b> (3 réponses possibles)          Plaquettes/supports d'information dédiés au Programme Interreg          Événements-animation dédiés à la présentation du programme (ex: Joli mois de l'Europe)          Par l'intermédiaire des services de la Région Bourgogne-Franche-Comté          Par l'intermédiaire des services de la Région Auvergne-Rhône-Alpes          Par l'intermédiaire des services des Cantons suisses          Sur le conseil de structures d'accompagnement (institution/association/réseau consulaire)          Site internet du programme Interreg          Autres sites internet          Réunion(s) d'information sur le Programme Interreg          Réunion(s) d'information sur les programmes européens          Article de presse          Autres médias          Bouche à oreille          Vous étiez bénéficiaire sur la période 2007-2014          Autre (précisez):</p> <p>Si vous avez coché "conseil de structure d'accompagnement", merci de préciser laquelle : ...</p> <p><b>A quel moment avez-vous songé à mobiliser l'aide du Programme de coopération Interreg France-Suisse?</b>          Avant même d'avoir eu l'idée du projet (l'opportunité d'accès au Programme Interreg a été l'élément déclencheur) ;          Au moment de l'idée du projet;          Au moment du montage du projet.</p> <p><b>Jusqu'au moment du dépôt de la demande d'aide, estimez-vous avoir disposé des informations utiles et nécessaires au montage de votre dossier?</b>          Oui/ Non</p> <p><b>Divers outils et supports de communication ont été déployés pour faire connaître le Programme de coopération Interreg France-Suisse. Avez-vous eu connaissance des outils suivants?</b></p> <p>Dans quelle mesure les actions d'animation du programme ont permis de favoriser la programmation des dossiers, le renouvellement des porteurs de projets et la diversification des structures bénéficiaires ?</p> <p>1-Brochures (dépliants de présentation, guide du porteur, ...) : OUI/ NON          2-Sessions d'information thématiques/géographiques pour présenter le programme : OUI/NON          3-Présence et présentation du programme lors d'événements organisés par d'autres porteurs de projet: OUI/NON          4-Evènement Joli Mois de l'Europe: OUI/ NON          5-Newsletter du programme: OUI/ NON          6-Site Internet : OUI/NON          7-Actions/articles de presse : OUI/NON          8-Courrier d'information aux porteurs (si vous étiez déjà porteur en 2007-2013): OUI/NON          9-Articles et présentation du programme dans les supports de la Région Bourgogne-Franche-Comté / Région AURA / Cantons suisses : OUI/NON          10-Animation du groupe communication INTERREG : OUI/NON</p> <p><b>Comment jugez-vous la qualité de l'information délivrée dans le cadre des actions d'information et d'animation du Programme Interreg ?</b>          Pas du tout satisfaisante /peu satisfaisante/ satisfaisante/ très satisfaisante</p> <p><b>Si peu ou pas satisfaisante, pourquoi?</b> (plusieurs réponses possibles)          Informations incomplètes / peu ou pas claires / peu ou pas précises / trop disséminées          Autre (précisez)</p> <p><b>Comment jugez-vous l'accessibilité de l'information délivrée?</b>          Pas du tout satisfaisante /peu satisfaisante/ satisfaisante/ très satisfaisante</p> <p><b>Quels seraient les leviers d'amélioration en matière d'information/communication?</b>          1-Développer des supports de communication (plaquettes, guides, ...) plus compréhensibles et plus pédagogiques: OUI/NON/NSP          2-Communiquer davantage sur les événements-animations dédiés au programme: : OUI/NON/NSP          3-Améliorer le site internet du programme: : OUI/NON/NSP          4-Accroître la diffusion du programme par le biais des réseaux sociaux: : OUI/NON/NSP          5-Multiplier les informations sur d'autres sites internet : OUI/NON/NSP          6-Accroître le nombre de réunions/sessions d'information sur le programme : OUI/NON/NSP          7-Mieux définir le contenu des réunions/sessions d'information en fonction des besoins des porteurs: OUI/NON/NSP          8-Augmenter la visibilité du programme dans les articles de presse et dans les médias : OUI/NON/NSP          En voyez-vous d'autre(s)? (précisez)</p> <p><b>Avez-vous bénéficié d'un accompagnement pour l'obtention de votre financement dans le cadre du Programme Interreg ?</b>          Oui, par le Secrétariat conjoint FR/CH ; oui, par un partenaire relais; oui, par les deux ; non, je n'ai bénéficié d'aucun appui          Si oui, expliquez la nature de l'accompagnement: ...</p> <p><b>Quel est votre niveau de satisfaction vis à vis de l'accompagnement et du suivi?</b>          1- Identification des interlocuteurs : pas du tout satisfaisante /peu satisfaisante/ satisfaisante/très satisfaisante          2-Accessibilité matérielle du Secrétariat Conjoint FR/CH : pas du tout satisfaisante /peu satisfaisante/ satisfaisante/très satisfaisante          3-Pertinence des réponses-accompagnement fournis : pas du tout satisfaisante /peu satisfaisante/ satisfaisante/très satisfaisante          4-Rapidité des réponses : pas du tout satisfaisante /peu satisfaisante/ satisfaisante/très satisfaisante</p> <p><b>Quels sont les principales difficultés rencontrées à ce jour au regard de l'accompagnement de votre projet ?</b>          ...</p> <p><b>Quels seraient les leviers d'amélioration en matière d'accompagnement?</b>          ...</p>
---	-------------	---

Efficacité de la mise en œuvre et gestion de la fin de la maquette	QE3.	<p>Quels sont les freins à la mise en œuvre et les marges de progression sur l'instruction des projets ?</p> <p><b>En tant que porteur de projet, quelle est votre appréciation des différentes étapes de gestion de votre dossier ?</b>  1-Dépôt: Fonctionne très bien / Fonctionne plutôt bien / Quelques difficulté identifiées / Ne fonctionne pas du tout  2-Conventionnement: Fonctionne très bien / Fonctionne plutôt bien / Quelques difficulté identifiées / Ne fonctionne pas du tout  3-Réalisation de l'opération: Fonctionne très bien / Fonctionne plutôt bien / Quelques difficulté identifiées / Ne fonctionne pas du tout  4-Demande de paiement : Fonctionne très bien / Fonctionne plutôt bien / Quelques difficulté identifiées / Ne fonctionne pas du tout  5-Paiement (acompte et solde): Fonctionne très bien / Fonctionne plutôt bien / Quelques difficulté identifiées / Ne fonctionne pas du tout  6-Archivage du dossier : Fonctionne très bien / Fonctionne plutôt bien / Quelques difficulté identifiées / Ne fonctionne pas du tout  7-Contrôle(s) après réalisation de l'opération: Fonctionne très bien / Fonctionne plutôt bien / Quelques difficulté identifiées / Ne fonctionne pas du tout  8-Communication sur le projet (kit de communication fourni) : Fonctionne très bien / Fonctionne plutôt bien / Quelques difficulté identifiées / Ne fonctionne pas du tout</p> <p><b>Le cas échéant, quels sont les principaux freins que vous identifiez ?</b> plusieurs réponses possibles  Complexité des procédures administratives ; Longueur des délais de traitement ; Difficultés liées au calendrier ; Lourdeur des pièces à fournir; Nature des dépenses éligibles ; Difficultés d'information sur l'avancement du dossier ; Longueur des délais de réponse; Longueur des délais de paiement; Montant obtenu insuffisant; Modalités de partenariat contraignantes  Autre (précisez)  <b>Quels seraient les leviers d'amélioration de l'instruction des projets?</b>  1-Simplifier les procédures de dépôt et d'instruction : OUI/NON/NSP  2-Fluidifier l'information sur le niveau d'avancement des dossiers : OUI/NON/NSP  3-Revoir le taux de cofinancement : OUI/NON/NSP  4-Revoir la nature des dépenses éligibles : OUI/NON/NSP  5-Faciliter la demande de paiement (ou remontée de dépenses) : OUI/NON/NSP  En voyez-vous d'autre(s)? (précisez):</p>
	QE4.	<p>Quels sont les freins à la mise en œuvre et les marges de progression sur le suivi et la fiabilisation du renseignement des indicateurs (système de suivi et de pilotage) ?</p> <p><b>En tant que porteur de projet, quelle est votre appréciation du système d'indicateurs de suivi ?</b>  1-L'intitulé et la définition des indicateurs de réalisation sont compréhensibles : OUI/ NON / Partiellement  2-La nature des indicateurs de réalisation vous paraît adaptée à votre projet : OUI / NON / Partiellement  3-Vous êtes en capacité de fournir des valeurs pour les indicateurs de réalisation : OUI / NON / Partiellement</p> <p><b>Le cas échéant, quels sont les principaux freins que vous identifiez ?</b>  ...  <b>Quels seraient, selon vous, les leviers d'amélioration ?</b>  ...</p>
	QE5.	<p>Quels sont les freins à la mise en œuvre et les marges de progression relatifs aux choix/modalités de déploiement du programme (fil de l'eau vs appel à projets, ...) ?</p> <p><b>En tant que porteur de projet, considérez vous que le déploiement du Programme Interreg <u>au fil de l'eau</u> est adapté à vos besoins ?</b>  OUI / NON / Partiellement  <b>Si non ou partiellement, quels sont les principaux freins que vous identifiez ?</b>  ...  <b>Préférez-vous qu'il y ait des appels à projets?</b>  OUI / NON/ NSP  <b>Quels seraient, selon vous, les leviers d'amélioration éventuels concernant ces modalités de déploiement ?</b>  ...</p>

Cohérence et pertinence du programme	QE13.	<p>Dans quelle mesure le programme est-il cohérent avec les autres PO FEDER régionaux, la Nouvelle Politique Régionale suisse, la Stratégie de l'Union européenne pour la région alpine (Suera) ? (cohérence externe)</p> <p><b>Sur la période 2014-2020, êtes-vous bénéficiaire de fonds européens au titre d'autres Programmes <u>régionaux</u> (Programme opérationnel régional FEDER Franche-Comté-Massif du Jura / PO FEDER-Rhône-Alpes,...) ?</b>  OUI/NON  Merci de préciser la nature de votre projet : ...  Merci de préciser également le montant de financement obtenu: ...</p> <p><b>Sur la période 2014-2020, êtes-vous bénéficiaire d'aide(s) dans le cadre de la Nouvelle politique régionale (NPR) Suisse?</b>  OUI/ NON</p> <p><b>Sur la période 2014-2020, êtes-vous bénéficiaire de fonds européens au titre d'<u>autres</u> programmes européens?</b>  Stratégie de l'Union européenne pour la région alpine (Suera /EUSALP) : OUI/ NON  Horizon 2020 (Recherche-Innovation): OUI/ NON  LIFE (Environnement-Climat) : OUI/NON  Autre (précisez)  Merci de préciser la nature de votre projet : ...  Merci de préciser également le montant de financement obtenu: ...</p> <p><b>Avez-vous déjà fait une demande d'aide qui ait été refusée sur l'un de ces programmes en 2014-2020 ?</b>  OUI/NON  Si oui pour quel type de projet ? ...  Et quels étaient les raisons du refus ? ...</p> <p><b>Pourquoi avez-vous sollicité une aide du Programme de Coopération Interreg France-Suisse?</b> (plusieurs réponses possibles)  Thèmes du programme Interreg (<i>Innovation / Patrimoine culturel et naturel / Transport durable / Emploi, mobilité professionnelle</i>) / Nature des projets soutenus / Critères d'éligibilité des projets / Nature des partenariats soutenus / Volume des partenariats soutenus / Modalité de déploiement du programme (au fil de l'eau) / Modalités d'instruction / Taux de cofinancement  Autre (précisez):  <b>Estimez-vous que le programme Interreg France-Suisse est complémentaire d'autres programmes intervenant sur le territoire (PO, NPR, SUERA, ...)?</b>  Très complémentaire /assez / peu / pas du tout  <b>Commentaire éventuel:</b>  ...  <b>Quelle est, selon vous, la spécificité du Programme de coopération Interreg France-Suisse par rapport à d'autres sources de financement?</b>  ...  <b>Jugez-vous le programme Interreg France-Suisse suffisamment attractif ?</b>  OUI/NON  Si oui pourquoi ? ...  Si non pourquoi ?...</p>
--------------------------------------	-------	---



**Votre correspondant pour cette mission :**

Sébastien GUILBERT,

Directeur Exécutif, Responsable Pôle Politique et programme européen

guilbert@edater.com / 06 07 56 58 18

EDATER

265, avenue des États du Languedoc, Tour Polygone, 34000 Montpellier

Tel 04 67 02 29 02

contact@edater.fr